



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

VERS UN BUT COMMUN : LA CHAÎNE AGROALIMENTAIRE CANADIENNE — PARTIE 1

Rapport du Comité permanent de l'Agriculture et de l'agroalimentaire

Le président

Merv Tweed

JUIN 2013

41^e LÉGISLATURE, PREMIÈRE SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

**VERS UN BUT COMMUN :
LA CHAÎNE AGROALIMENTAIRE
CANADIENNE — PARTIE 1**

**Rapport du Comité permanent
de l'Agriculture et de l'agroalimentaire**

Le président

Merv Tweed

JUIN 2013

41^e LÉGISLATURE, PREMIÈRE SESSION

COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

PRÉSIDENT

Merv Tweed

VICE-PRÉSIDENTS

Malcolm Allen

Frank Valeriotte

MEMBRES

Alex Atamanenko

Ruth Ellen Brosseau

Randy Hoback

Pierre Lemieux

LaVar Payne

Francine Raynault

Blake Richards

Brian Storseth

Bob Zimmer

GREFFIER DU COMITÉ

Chad Mariage

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Frédéric Forge

Khamla Heminthavong

LE COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

a l'honneur de présenter son

DIXIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié la chaîne agricole et agroalimentaire et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
VUE D'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE AGROALIMENTAIRE.....	3
A. Description de la chaîne d'approvisionnement.....	3
1. Organisation de la chaîne agroalimentaire.....	3
2. Complexité de la chaîne agroalimentaire.....	3
B. Tables rondes sur les chaînes de valeur (TRCV).....	5
LA CHAÎNE AGROALIMENTAIRE — VIANDE ROUGE.....	7
A. Tendances, défis et possibilités.....	7
1. Tendances : Concurrence.....	7
2. Défis : Exigences des consommateurs.....	8
Traçabilité.....	8
Marchés publics.....	10
Produits locaux et biologiques.....	10
3. Défis : Compétence de la main-d'œuvre.....	12
Secteur de l'abattage.....	12
Secteur du transport des animaux.....	12
4. Possibilités : commerce.....	14
5. Possibilités de nouveaux débouchés à l'agriculture.....	15
B. Rôle du gouvernement.....	16
1. Inspection et Réglementation.....	17
2. Recherche et Innovation.....	20
LA CHAÎNE AGROALIMENTAIRE — LES GRAINS ET LES OLÉAGINEUX.....	21
A. Aperçu.....	21
B. Production.....	24
1. Amélioration des rendements.....	24
2. Gestion des risques.....	25
C. Manutention et transport.....	26
1. Le système canadien de manutention et de transport du grain.....	26
2. La Commission canadienne des grains.....	28
D. Utilisation et transformation du grain.....	31

1. Recherche de débouchés.....	32
2. Commerce international et accès aux marchés.....	33
3. La question de la présence en faibles quantités de cultures génétiquement modifiées	34
Importance de la biotechnologie en agriculture	36
Système réglementaire.....	37
Seuil de tolérance.....	38
Coexistence.....	40
LA CHAÎNE AGROALIMENTAIRE — SECTEUR DES BOISSONS	41
A. Aperçu	41
1. Boissons non alcoolisées au Canada.....	41
2. Boissons alcoolisées au Canada.....	42
B. Commercialisation et compétitivité	42
1. Barrière interprovinciale.....	42
2. Distribution et espace d'étalage.....	43
3. Innovation, recherche et développement.....	45
4. Programmes de Cultivons l'avenir 2	46
C. Réglementation	46
1. Processus d'approbation	46
2. Agence de réglementation de lutte antiparasitaire.....	47
3. Normes de composition	48
4. Étiquetage	49
5. Taxe d'accise.....	51
6. Taille des contenants.....	53
CONCLUSION	55
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	57
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS, VIANDE ROUGE	61
ANNEXE B : LISTE DES TÉMOINS, GRAINS ET OLÉAGINEUX	65
ANNEXE C : LISTE DES TÉMOINS, SECTEUR DES BOISSONS	69
ANNEXE D : LISTE DES MÉMOIRES, VIANDE ROUGE.....	71
ANNEXE E : LISTE DES MÉMOIRES, GRAINS ET OLÉAGINEUX.....	73

ANNEXE F : LISTE DES MÉMOIRES, SECTEUR DES BOISSONS.....	75
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	77
OPINION DISSIDENTE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA	79
RAPPORT DU PARTI LIBÉRAL DU CANADA	83

INTRODUCTION

En mars 2012, le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire (appelé ci-après le « Comité ») a entrepris une étude sur la chaîne agroalimentaire. Le Comité a tenu 26 audiences publiques du mois de mars 2012 à mai 2013. Dans le cadre de son étude, le Comité s'est déplacé dans la région de Guelph le 28 mars 2012 et a visité trois entreprises reliées à l'agriculture ainsi qu'un centre de recherche universitaire sur l'identification des espèces à partir du code à barre.

Les premières audiences ont permis d'avoir un aperçu général de la chaîne agroalimentaire. Le Comité s'est ensuite concentré sur les enjeux de la chaîne d'approvisionnement dans trois secteurs particuliers : la viande rouge, les grains et oléagineux et les boissons. La structure du rapport reflète cette approche. Le premier volet présente une vue d'ensemble de la chaîne agroalimentaire, sa complexité et les tables rondes sur les chaînes de valeur. Le deuxième volet décrit les tendances, défis et possibilités du secteur de la viande rouge de même que le rôle du gouvernement. Les troisième et quatrième partie se concentrent sur les deux autres secteurs. Il est prévu que le Comité se penche sur d'autres secteurs dans le cadre de cette même étude.

VUE D'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE AGROALIMENTAIRE

A. Description de la chaîne d'approvisionnement

1. Organisation de la chaîne agroalimentaire

La chaîne agroalimentaire consiste en une série d'activités qui relient les participants à différents stades du processus de la fabrication d'un produit, passant de l'étape de la production jusqu'à la vente finale au consommateur. Cependant, la chaîne agroalimentaire est bien plus complexe que cette représentation simplifiée, car c'est un ensemble dynamique qui implique de nombreux intervenants parmi lesquels figurent les autorités publiques et les entreprises de différentes tailles et de différents types. D'ailleurs, un témoin a soulevé qu'une définition de la chaîne agroalimentaire devrait être prise au sens très large.

Ces organisations représentent les entreprises de chacun des maillons de la filière alimentaire, depuis les fournisseurs d'intrants, les producteurs primaires, les transporteurs, les transformateurs, les fabricants, les distributeurs et les importateurs, jusqu'aux négociants sur les marchés d'écoulement, sur les marchés étrangers, dans les commerces de détail et dans les entreprises de restauration¹.

2. Complexité de la chaîne agroalimentaire

La chaîne agroalimentaire englobe de nombreux acteurs qui ont un rôle spécifique tout au long de la chaîne. Beaucoup de gens croient que cette chaîne est linéaire. D'après le témoignage de M. David Sparling, professeur à l'Université Western Ontario, la chaîne d'approvisionnement est plutôt un réseau complexe où la circulation d'information n'est pas unidirectionnelle.

Tout d'abord, lorsque nous parlons de chaîne d'approvisionnement alimentaire, nous pensons souvent qu'il s'agit simplement de l'acheminement des produits des fournisseurs d'intrants aux producteurs aux transformateurs et enfin aux consommateurs. La circulation de l'information se fait dans les deux sens tout au long de cette chaîne. Cependant, ces processus ne fonctionnent pas aussi bien au Canada qu'ils le devraient. En fait, la chaîne d'approvisionnement alimentaire n'est pas vraiment une chaîne; il s'agit plutôt d'un réseau².

Les témoins ont noté que le caractère complexe de ce réseau nuit parfois à un secteur particulier. Cette complexité entraîne, par exemple, un échéancier prolongé, dû à

1 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 33, 1^{re} session, 41^e législature, 2 avril 2012, 1540 (M. Albert Chambers, membre, directeur exécutif, Coalition canadienne filière alimentaire pour la salubrité des aliments).

2 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 29, 1^{re} session, 41^e législature, 7 mars 2012, 1540 (M. David Sparling, professeur, Richard Ivey School of Business, Université Western Ontario, à titre personnel).

l'élargissement de l'approvisionnement dans le secteur bovin, ce qui réduit son efficacité. L'industrie bovine se subdivise en trois grands secteurs : secteur des veaux de naissance, secteur de la semi-finition et secteur de l'engraissement. Ces trois secteurs de l'industrie sont rarement gérés par le même producteur et cela peut entraîner un problème de circulation d'information sur, par exemple, les attributs recherchés du produit. Quant au secteur biologique, son réseau fonctionne plutôt en circuit fermé dont les liens entre les intervenants sont bien étroits.

Le secteur biologique a toujours dû maintenir un système en boucle fermée de manière à maintenir des normes et une intégrité rigoureuses, ainsi que la transparence et la traçabilité pour les consommateurs. C'est pourquoi de nombreuses entreprises du secteur de production biologique ont choisi des modèles qui entretiennent des relations très étroites avec leurs chaînes d'approvisionnement, leurs producteurs locaux, ainsi que leurs transformateurs et manutentionnaires locaux, et tous ont de ce fait grandi ensemble. Dans de nombreux cas, cela a été très avantageux pour le secteur dans son ensemble et a contribué à établir la solide position sur les marchés dont les produits biologiques jouissent aujourd'hui³.

À bien des égards, l'histoire de la croissance du secteur biologique a été celle d'une chaîne de valeur bien raccordée. Nous avons toujours dû maintenir un approvisionnement à identité préservée à l'intérieur d'un bassin limité d'utilisateurs en aval. Les producteurs ou détaillants de produits biologiques en aval ont toujours centré leur activité sur les préoccupations et les attentes des consommateurs finaux, répercutant ensuite l'information aux cultivateurs et producteurs par le biais de nos normes et principes biologiques⁴.

On constate qu'il existe de nombreux intervenants dans le réseau agroalimentaire. De plus, les liens qui unissent les différents intervenants changent continuellement⁵. On constate également des différences dans la chaîne agroalimentaire selon les types de produits et la localisation de la production. Les besoins diffèrent aussi selon où on se trouve dans la chaîne agroalimentaire.

Comme nous le faisons sans cesse valoir, le secteur agroalimentaire n'est pas un bloc monolithique. Les conditions du marché peuvent varier beaucoup d'un segment de l'industrie à l'autre. Prenons, par exemple, l'ampleur des investissements requis. L'agriculture exige des investissements très considérables. Plus on descend le long de la chaîne de valeur, moins les investissements sont importants. L'apport de capitaux est beaucoup moindre pour la vente au détail et la restauration. Les conditions de

3 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 33, 1^{re} session, 41^e législature, 2 avril 2012, 1530 (M. Matthew Holmes, directeur général, Association pour le commerce des produits biologiques).

4 *Ibid.*

5 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 29, 1^{re} session, 41^e législature, 7 mars 2012, 1540 (M. David Sparling, professeur, Richard Ivey School of Business, Université Western Ontario, à titre personnel).

fonctionnement sont donc différentes à ce chapitre, car les besoins en capitaux ne sont pas les mêmes⁶.

Comme il existe des différences dans la chaîne agroalimentaire, les témoins ont reconnu que certaines industries réussissent mieux que d'autres. Les témoins ont indiqué que le succès d'une industrie donnée repose en grande partie sur la collaboration de tous les intervenants de la chaîne agroalimentaire, comme c'est le cas de l'industrie du canola.

Le canola est, bien sûr, l'un des plus grands succès du Canada, un grand succès sur le plan de l'exportation. Mais c'est le fruit des travaux de deux scientifiques d'Agriculture Canada, si je ne m'abuse, qui l'ont mis au point, pour travailler ensuite avec l'Université du Manitoba et le Conseil national de recherches, puis avec les entreprises et les nutritionnistes pour l'amener là où il est aujourd'hui⁷.

B. Tables rondes sur les chaînes de valeur (TRCV)

Dans le but d'accroître la compétitivité et la rentabilité du secteur agricole et agroalimentaire canadien, les Tables rondes sur les chaînes de valeur (TRCV) ont été créées en 2003. Elles réunissent les acteurs clés de l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, fournisseurs d'intrants, transformateurs, intervenants de l'industrie de la restauration, détaillants, négociants et associations) et les gouvernements fédéral et provinciaux. Elles permettent une discussion sur les enjeux du secteur et d'élaborer des stratégies communes. Il y a actuellement 11 tables rondes nationales sur la chaîne de valeur: le bœuf, le porc, le mouton, l'horticulture, les céréales, les légumineuses, les cultures spéciales, les semences, les produits bio, les produits de la mer et la transformation des aliments. Un grand nombre de témoins ont applaudi la création de la TRCV. Ils sont d'avis que les TRCV sont d'excellentes tribunes permettant de réunir les différents intervenants de l'industrie de même que le gouvernement. Voici quelques exemples d'initiatives des différentes TRCV :

La TRCV de l'horticulture met au point un système qui permettra aux producteurs d'annoncer leurs produits frais en ligne, pour que les détaillants se procurent et offrent plus de produits frais canadiens. Celle de l'industrie du porc dirige la mise en œuvre de la traçabilité, des bonnes pratiques de soins des animaux, de la salubrité des aliments à la ferme et de mesures de biosécurité pour que le secteur canadien du porc satisfasse aux exigences des consommateurs, tant à l'étranger qu'au pays. La TRCV des produits de la mer examine les raisons pour lesquelles les pays étrangers qui exportent des espèces identiques aux canadiennes réussissent à obtenir davantage pour leurs produits, et elle

6 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 32, 1^{re} session, 41^e législature, 28 mars 2012, 1550 (M. Michael Burt, directeur exécutif, George Morris Centre).

7 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 32, 1^{re} session, 41^e législature, 28 mars 2012, 1700 (M. David McInnes, président et chef de la direction, Institut canadien des politiques agro-alimentaires).

élabore un plan d'action pour la valorisation des produits par la modification des méthodes de récolte, de préservation, de transformation et de commercialisation⁸.

Plusieurs témoins ont indiqué que la collaboration entre les différents intervenants est indispensable pour mener à la réussite des TRCV. Les témoins ont noté que les TRCV sont des tribunes fort efficaces, car elles donnent des résultats tangibles. Les gens de l'industrie portent un intérêt marqué à l'égard des TRCV qu'au cours des quatre dernières années, le nombre des TRCV est passé de six à onze⁹.

Recommandation

Le Comité recommande que le gouvernement maintienne son appui aux Tables rondes sur les chaînes de valeur (TRCV) afin qu'elles continuent à contribuer à la réussite du secteur agroalimentaire.

8 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 31, 1^{re} session, 41^e législature, 14 mars 2012, 1535 (M. Steve Tierney, sous-ministre adjoint, Direction générale des services à l'industrie et aux marchés, Agriculture et agroalimentaire Canada).

9 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 45, 1^{re} session, 41^e législature, 6 juin 2012, 1535 (M. Blair Coomber, co-président du gouvernement, Agriculture et Agroalimentaire Canada, directeur général, direction des relations, des politiques et des consultations multilatérales, Table ronde sur la chaîne de valeur du bœuf).

LA CHAÎNE AGROALIMENTAIRE — VIANDE ROUGE

A. Tendances, défis et possibilités

1. Tendances : Concurrence

Selon Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), les produits de la viande rouge comprennent les produits bovins, ovins, caprins, porcins, le lapin, la venaison et le bison. Le secteur de la viande rouge est le secteur le plus important de la fabrication alimentaire au Canada dont la valeur des marchandises expédiées s'élève à 24,2 milliards de dollars en 2010¹⁰. Les principaux acteurs de la chaîne d'approvisionnement de la viande rouge sont les éleveurs (éleveurs-naisseur, éleveurs-finisserie), les abattoirs, les transformateurs secondaires, les détaillants et restaurateurs, et les équarisseurs.

M. Rory McAlpine des Aliments Maple Leaf a indiqué que l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), la crise financière, le taux de change, etc. ont eu des effets durables sur le secteur de la viande rouge. Ce secteur est également conditionné par le commerce international, entre autres par la concurrence des États-Unis (dans le cas des ovins, de la Nouvelle-Zélande). Le marché de la consommation est très fragmenté et tire l'industrie dans de nouvelles directions. En même temps, le taux de change, la technologie, la salubrité des aliments, etc. exercent une pression sur les coûts. L'industrie de l'éthanol et le secteur de la viande rouge sont en concurrence pour l'achat de maïs et d'autres céréales, ce qui a un effet sur les prix du maïs.

D'après le témoignage de M. David Sparling, la transformation de la viande est le fait de très grandes ou de très petites entreprises. Ces entreprises diffèrent non seulement par la taille, mais aussi par l'approche (économie d'échelle pour les unes, diversification et marché de niche pour les autres) et font face à des défis différents. M. Robert Seguin du George Morris Centre a noté que certains acteurs de la chaîne d'approvisionnement comme le secteur de l'abattage se sont consolidés, ont fait des économies d'échelle, et rationalisé leurs opérations. Les grandes entreprises d'abattage ont concentré leurs opérations dans certaines usines entre autres parce qu'elles sont en concurrence directe avec les abattoirs américains pour l'achat de bétail canadien. M. Michael Burt du Conference Board du Canada a signalé qu'il y a également une tendance à l'intégration verticale — de l'élevage des animaux à la transformation secondaire — pour limiter certains risques liés à l'approvisionnement et au marché des produits de base (le taux de change par exemple); pour faciliter l'innovation; et, pour permettre une meilleure communication des besoins du marché tout le long de la chaîne. L'intégration verticale comporte aussi des risques comme un plus grand contrôle des prix par un nombre limité d'acteurs et l'élimination des producteurs indépendants.

10 Agriculture et Agroalimentaire Canada, [Tout ce qu'il y a à savoir sur l'industrie de la viande rouge au Canada...](#), 2011.

La concentration est observée non seulement dans le secteur de l'abattage, mais également dans les ventes au détail. Selon Derek Nighbor, vice-président principal, Affaires publiques et réglementaires, Produits alimentaires et de consommation du Canada, on constate une tendance vers une concentration marquée dans le secteur de la vente au détail au Canada. En effet, cinq grands géants alimentaires se partagent 75 % des ventes¹¹. De plus, le secteur devra composer avec la concurrence d'importants nouveaux joueurs tels que Walmart et Target. Afin d'approvisionner ces grands détaillants, les fournisseurs doivent souvent livrer d'important volume de marchandises. Or, les petits acteurs peuvent difficilement répondre à cette exigence, ce qui limite leur accès à l'espace d'étalage.

M. Derek Nighbor a également souligné que l'espace d'étalage est occupé de plus en plus par des marques maison détenues par certains détaillants. Les marques privées représentent environ 20 % du marché de détail alimentaire au Canada¹². D'après M. Matthew Holmes, directeur général, Association pour le commerce des produits biologiques, dans le secteur biologique, les marques maison représentent également une proportion similaire, soit autour de 21–22 %¹³.

2. Défis : Exigences des consommateurs

Au cours des dernières années, les consommateurs manifestent un grand intérêt pour l'environnement, les aspects sanitaires et le bien-être animal. L'industrie de la viande rouge reconnaît les préoccupations des consommateurs en matière du bien-être animal et de la salubrité alimentaire. L'industrie reconnaît également qu'il existe une tendance d'achat de produits locaux et biologiques. De plus, le secteur de la viande rouge porte un intérêt marqué pour la traçabilité.

Traçabilité

Il y a une décennie, le secteur canadien de l'élevage bovin a mis en place un système d'identification obligatoire de chaque animal. Ce système est basé sur l'identification de l'animal vivant et permet de retracer sa provenance. Chaque animal est ainsi étiqueté. Cependant, ce système de traçabilité n'est pas complet étant donné que l'animal n'est plus identifié à l'étape de la transformation ou de l'exportation. Bien que l'animal ne soit plus identifié individuellement à l'étape de l'abattage, chaque usine de transformation possède ses propres procédures d'identification de la viande. En général, l'usine connaît à quel groupe appartient l'animal par la date et l'heure de sa

11 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 29, 1^{re} session, 41^e législature, 7 mars 2012, 1530 (M. Derek Nighbor, vice-président principal, Affaires publiques et réglementaires, Produits alimentaires et de consommation du Canada).

12 *Ibid.*

13 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 33, 1^{re} session, 41^e législature, 2 avril 2012, 1600 (M. Matthew Holmes, directeur général, Association pour le commerce des produits biologiques).

transformation. Il est clair que l'industrie bovine souhaite un système de traçabilité qui permet de suivre le déplacement complet de la viande.

Nous aimerions un jour pouvoir retracer l'ensemble des déplacements de la viande d'un animal, mais nous devons demeurer prudents. Il ne faudrait surtout pas agir avec précipitation et ajouter un fardeau réglementaire à une industrie en concurrence à l'échelle mondiale. Parallèlement, la technologie continue de s'améliorer au fil des mois. Comme le démontrent les essais sur la traçabilité des étiquettes, je crois que la technologie essaie encore de combler son retard par rapport à nos demandes. Nous sommes prêts à attendre que l'identification chez l'éleveur soit possible d'un bout à l'autre du Canada avant d'introduire graduellement la traçabilité de l'ensemble des déplacements de la viande. En même temps, nous espérons que la technologie nous permettra d'adopter progressivement la traçabilité complète¹⁴.

Plusieurs témoins ont reconnu que la traçabilité est une valeur ajoutée au secteur de l'élevage. Certaines d'entre eux ont entrepris des initiatives en ce sens. D'ailleurs, la Canadian Cattlemen's Association a élaboré un programme Beef InfoXchange System (BIXS) qui est un programme de partage d'information sur le suivi et la traçabilité des bovins.

Nous avons établi le Beef InfoXchange System, qui est le système de partage d'information sur les bovins de boucherie le plus moderne et le plus efficace au monde. Le programme a été lancé cet hiver chez les naisseurs et il contient maintenant de l'information détaillée sur les carcasses. Cette information peut être consultée par le producteur d'origine, qui a investi dans le programme national d'étiquettes d'oreille. Nous ajoutons actuellement des données supplémentaires sur la production et la santé animale au niveau du parc d'engraissement et nous utiliserons ce système pour encourager la tenue de dossiers sur l'âge et d'information de suivi pour notre système de traçabilité¹⁵.

Dans le secteur porcin, le système d'identification se fait plutôt au niveau de l'enclos et du chargement de porcs. Le secteur bovin et ovin identifie chaque animal vivant¹⁶. Dans le secteur ovin, il existe un système d'identification des carcasses par radiofréquence. L'information recueillie permet ainsi à l'industrie ovine de prendre des décisions sur le plan génétique et sur le plan de l'alimentation des animaux. Cependant, cette pratique demeure encore limitée¹⁷.

14 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 45, 1^{re} session, 41^e législature, 6 juin 2012, 1710 (M. Travis Toews, président sortant, Canadian Cattlemen's Association, Table ronde sur la chaîne de valeur du bœuf).

15 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 43, 1^{re} session, 41^e législature, 30 mai 2012, 1600 (M. Denis Laycraft, vice-président exécutif, Canadian Cattlemen's Association).

16 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 45, 1^{re} session, 41^e législature, 6 juin 2012, 1710 (M. Florian Possberg, membre, Conseil d'administration, Conseil canadien du porc, Table ronde sur la chaîne de valeur du porc).

17 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 45, 1^{re} session, 41^e législature, 6 juin 2012, 1710 (M. Andrew Gordanier, co-président de l'industrie, président, Fédération canadienne du mouton, Table ronde sur la chaîne de valeur de l'industrie ovine).

Marchés publics

Dans un contexte où l'alimentation parcourt de longue distance avant d'arriver dans les assiettes des consommateurs, ces derniers souhaitent connaître la provenance de leur nourriture. D'après le témoignage des AmiEs de la Terre de l'Estrie, l'ignorance de la provenance des aliments amène les consommateurs à se tourner de plus en plus vers des marchés publics où ils peuvent s'approvisionner en produits locaux¹⁸. D'après M. Robert Chorney, président des Marchés agricoles Canada, les marchés publics répondent aux attentes des consommateurs qui ont des préoccupations écologiques, sanitaires, etc. C'est pourquoi on assiste à une renaissance des marchés publics au cours des 15-20 dernières années, particulièrement en Ontario et en Colombie-Britannique. Selon M. Robert Chorney, trois grands facteurs expliquent la popularité des marchés agricoles au Canada.

Premièrement, les acheteurs et les consommateurs veulent des produits frais et locaux. C'est la principale raison pour laquelle on observe un tel regain d'intérêt. Deuxièmement, les agriculteurs veulent vendre leurs produits eux-mêmes, sans avoir à passer par des intermédiaires. C'est aussi simple que cela. Troisièmement, les groupes communautaires cherchent des moyens de contribuer à leurs collectivités¹⁹.

Les marchés publics apportent une contribution importante à l'ensemble de l'économie canadienne, rapporte une récente étude effectuée par les Marchés agricoles Canada. En effet, les marchés agricoles canadiens ont affiché des ventes de plus de 1 milliard de dollars. En raison de l'effet multiplicateur, l'impact économique des marchés agricoles sur l'ensemble du pays s'élève à plus de 3 milliards de dollars, ont indiqué les experts de cette étude. Les marchés publics jouent donc un rôle majeur dans la chaîne agroalimentaire et représentent un énorme potentiel²⁰.

Produits locaux et biologiques

Un grand nombre de témoins ont noté une forte demande de produits locaux de même que les produits biologiques et les produits « naturels ». Le marché de la viande biologique et « naturelle » s'est développé depuis quelques années et des partenariats entre les producteurs se sont créés pour répondre à cette demande²¹.

18 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 34, 1^{re} session, 41^e législature, 4 avril 2012, 1535 (M. André Nault, président Les amiEs de la Terre de l'Estrie).

19 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 34, 1^{re} session, 41^e législature, 4 avril 2012, 1530 (M. Robert Chorney, président, Les Marchés agricoles Canada).

20 *Ibid.*, 1535.

21 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 41, 1^{re} session, 41^e législature, 14 mai 2012, 1715 (M. Brian Read, vice-président, Relations gouvernementales et de l'industrie, XL Foods inc.).

D'après M. Mike Beretta, de Beretta Organic Farms, la viande biologique répond à des normes précises de production qui sont certifiées par une tierce partie. Le processus de certification est un obstacle pour les producteurs à cause des coûts et de l'absence de prime pendant la période de conversion. Il y a également un manque de communication entre les différents maillons de l'élevage (naisseur, finisseur) entre autres sur le type d'animaux à élever pour répondre à la demande. La géographie et démographie canadienne constitue un défi, car les marchés sont plus développés à l'est du pays, mais la production est à l'ouest. Il est parfois difficile de trouver les abattoirs avec les bonnes certifications. De plus, il y a un coût supplémentaire pour les abattoirs car ceux-ci doivent vider complètement la ligne d'abattage et de transformation avant de passer à l'abattage d'animaux non certifiés biologiques (en général les animaux « biologiques » sont abattus en premier). Un témoin s'est dit préoccupé par les prix d'achat des détaillants canadiens qui se basent sur des modèles mis en place par le département de l'Agriculture des États-Unis (United States Department of Agriculture, USDA), ce qui ne correspond pas à la réalité des producteurs canadiens²².

La viande « naturelle » correspond à de la viande d'animaux élevés sans antibiotique ni hormone de croissance. Il s'agit d'un produit intermédiaire entre le produit de base et le produit biologique. Ce type de produit peut être un moyen d'obtenir une prime pour les éleveurs en transition vers l'élevage biologique, mais il correspond aussi à une demande des consommateurs qui ne veulent pas le produit de base et ne sont pas prêts à aller vers le produit biologique. Il n'y a cependant pas de définition commune au Canada ni avec les partenaires commerciaux comme les États-Unis. Il n'y a pas non plus de certification par une tierce partie et il y a un risque de dévaloriser l'appellation en semant la confusion chez le consommateur, comme en témoigne M. Matthew Holmes :

Un aspect qui préoccupe actuellement un grand nombre de nos membres est l'usage très répandu du terme « naturel » pour qualifier les produits vendus sur le marché. C'est une revendication pour un produit qui n'est fondée sur aucune norme, qui ne fait même pas l'objet d'une définition commune, et ces produits trompent souvent les consommateurs. Nous aimerions donc maintenant que cette sorte de revendication fasse l'objet d'une meilleure surveillance et peut-être d'un contrôle plus serré²³.

[...] lorsqu'on parle d'un produit dit « local », c'est que, là non plus, il n'y a pas de définition commune²⁴.

22 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 42, 1^{re} session, 41^e législature, 16 mai 2012, 1650 (M. Mike Beretta, premier dirigeant, Beretta Organic Farms).

23 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 33, 1^{re} session, 41^e législature, 2 avril 2012, 1635 (M. Matthew Holmes, directeur général, Association pour le commerce des produits biologiques).

24 *Ibid.*, 1705.

Recommandation

Le Comité recommande que le gouvernement, en collaboration avec l'industrie, propose une définition claire du terme « viande naturelle » afin d'éviter toute confusion auprès du consommateur.

3. Défis : Compétence de la main-d'œuvre

Secteur de l'abattage

La situation du marché de travail dans le secteur agricole fait face à une pénurie de main-d'œuvre entre autres dans le secteur de l'abattage et du transport d'animaux. En raison de la pénurie de la main-d'œuvre, certains secteurs économiques ont procédé à un recrutement de la main-d'œuvre étrangère.

L'industrie de la viande en est un bon exemple [...] Cette industrie s'est tournée, avec succès, vers l'immigration pour trouver de nouveaux travailleurs²⁵.

Le gouvernement fédéral a apporté des changements pour améliorer la flexibilité du marché du travail et le recrutement de travailleurs étrangers, mais l'industrie souhaite la moderniser davantage car certaines questions demeurent. En général, les entreprises souhaiteraient que la durée d'embauche puisse être supérieure à deux ans, car cela nécessite trois mois de formation afin de rendre un employé efficace. De plus, les entreprises désireraient pouvoir garder ces employés, étant donné que le roulement élevé n'est pas viable dans toute industrie.

Secteur du transport des animaux

Le secteur du transport des animaux connaît une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Le transport des animaux est une activité très spécialisée qui est beaucoup plus compliquée que la manutention de tout autre produit. Il ne suffit simplement pas de transporter une cargaison vivante, mais de la transporter de façon sécuritaire qui réponde aux attentes du gouvernement et des consommateurs, en plus de répondre aux attentes de l'industrie du transport des animaux.

Il faut préparer les compartiments pour les animaux, charger et trier la cargaison, bien nettoyer les camions, assurer la sécurité des animaux transportés et remplir diverses formalités. Il faut aussi posséder des compétences de conduite distinctes. Il s'agit d'une activité très spécialisée, et c'est une activité qui nous pose des défis²⁶.

25 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 32, 1^{re} session, 41^e législature, 28 mars 2012, 1650 (M. Michael Burt, directeur, Tendances économiques industrielles, Conference Board du Canada).

26 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 43, 1^{re} session, 41^e législature, 30 mai 2012, 1615 (M. Stephen Laskowski, premier vice-président, Alliance canadienne du camionnage).

Autrefois, les conducteurs provenaient principalement du milieu agricole. Cependant, cette main-d'œuvre se fait de plus en plus rare. Ainsi, le volet de la formation prend toute son importance. L'Alliance canadienne du camionnage (ACC) a entrepris une initiative d'élaborer un programme national de formation pour les conducteurs²⁷. L'ACC souhaite que ce programme soit une norme nationale pour le transport d'animaux dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Le programme comprendra les éléments suivants :

Le contenu portera sur les comportements des animaux, les exigences et les habiletés requises pour transporter des animaux, et la réglementation pertinente. Le programme fera appel à des méthodes adaptées aux habitudes d'apprentissage des conducteurs, y compris des modules en ligne, et comprendra des éléments interactifs, des modules en classe, et des vérifications²⁸.

Cette formation sera donnée à travers le pays en tenant compte des différences régionales. Grâce à cette initiative, les différents intervenants de la chaîne d'approvisionnement auront à leur disposition une base de données protégées où ils pourront consulter une liste de camionneurs ayant suivi une formation obligatoire pour le transport d'animaux. De plus, l'industrie du transport d'animaux porte un intérêt particulier sur l'initiative de traçabilité des données entreprise par le Comité consultatif industrie-gouvernement, car toute information supplémentaire s'avérera sans doute fort utile dans l'accomplissement des tâches des camionneurs.

Actuellement, le transport d'animaux exige que l'animal soit identifié par une étiquette approuvée. Or, lorsqu'un animal est découvert sans identification approuvée, le camionneur est passible d'amende. Le Comité reconnaît que bien que la traçabilité puisse présenter des inconvénients pour le secteur du transport, elle est vitale pour le secteur de l'élevage.

Pour diverses raisons, il est difficile d'imputer la responsabilité de cette vérification aux transporteurs. Premièrement, l'étiquette d'IRF est petite et il est difficile de confirmer sa présence. Il peut être dangereux pour le conducteur de s'approcher suffisamment d'un gros animal, par exemple, afin d'inspecter son oreille, et les chargements se déroulent souvent dans l'obscurité, alors il est très difficile de vérifier si les étiquettes sont bien là.

Par ailleurs, les étiquettes sont posées par le propriétaire ou par l'installation d'étiquetage, et non pas par le transporteur²⁹.

Recommandation

Le Comité recommande que le gouvernement appuie les initiatives qui permettent aux camionneurs de suivre une formation adéquate afin de transporter les animaux en toute sécurité.

27 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 43, 1^{re} session, 41^e législature, 30 mai 2012, 1620 (Mme Deanna Pagnan, directrice, Direction des transports d'animaux, Alliance canadienne du camionnage).

28 *Ibid.*

29 *Ibid.*

4. Possibilités : commerce

Plusieurs témoins sont d'avis que les pays émergents tels que la Chine, l'Inde et le Brésil représentent des opportunités de marchés énormes pour le Canada en raison de leur population croissante ainsi que de leur demande accrue en produits carnés. De plus, le marché européen constitue un important débouché pour l'industrie bovine et porcine. Afin de profiter de ces opportunités, la conclusion d'un accord commercial avec ces pays constitue une priorité pour l'industrie que ce soit dans le cadre de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne ou avec le Partenariat transpacifique. L'extrait du témoignage suivant décrit l'ampleur des marchés européens et des pays côtiers du Pacifique.

L'intérêt de l'industrie du porc doit entrer en compte dans les négociations commerciales du Canada avec l'Europe, qui constitue un marché de 500 millions d'habitants, avec le Partenariat transpacifique, qui représente 30 p. 100 du PIB mondial, et avec la Corée et le Japon, où nous avons déjà réalisé des percées³⁰.

Beaucoup d'efforts sont déployés pour favoriser l'exportation des produits canadiens. Les témoins sont satisfaits de l'étendue du programme du Canada en matière de commerce bilatéral et des services du Secrétariat à l'accès aux marchés. Il faut s'assurer d'être sur un pied d'égalité avec nos principaux concurrents pour l'accès au marché japonais. Ce marché est important pour les coupes de viande qu'il est difficile d'écouler au Canada. Grâce à ces efforts, le Canada est un exportateur important de la viande porcine. Cependant, le pays importe également d'importante quantité de viande porcine. L'extrait du témoignage du Conseil canadien du porc illustre bien cette situation.

En fait, il y a un phénomène intéressant au Canada. Bien que nous soyons au troisième rang des pays exportateurs de porc, 30 p. 100 du porc consommé au Canada vient de l'étranger, surtout des États-Unis. C'est en partie parce que les grands magasins à succursales veulent faire affaire avec de gros centres de distribution. Lorsqu'ils font des spéciaux, ils veulent savoir qu'ils ont des quantités de produits.

Ce qu'on ne dit pas, c'est que nous n'indiquons pas sur nos produits qu'ils sont canadiens. C'est l'un des objectifs de l'industrie du porc. Nous semblons mieux commercialiser notre porc à Tokyo qu'à Toronto ou à Montréal³¹.

Certains témoins croient qu'il est important non seulement de mettre l'accent sur les produits d'exportation, mais également sur le développement des produits locaux. Bien qu'il y ait une forte demande en produits locaux incluant les produits biologiques et les produits de la viande, il demeure que l'offre de produits ovins et biologiques est

30 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 43, 1^{re} session, 41^e législature, 30 mai 2012, 1615 (M. Rick Bergmann, premier vice-président, Conseil canadien du porc).

31 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 45, 1^{re} session, 41^e législature, 6 juin 2012, 1630 (M. Florian Possberg, membre, Conseil d'administration, Conseil canadien du porc, Table ronde sur la chaîne de valeur du porc).

restreinte, a indiqué M^{me} Kathleen Gibson de la BC Food Systems Network³². Dans le secteur ovin, l'approvisionnement est le principal défi. De plus, un faible volume de production répond davantage à la demande d'un boucher indépendant plutôt qu'à celle de grandes chaînes de distribution qui exigent de gros volume.

Dans le secteur de l'agneau, nous avons très peu d'abattoirs fédéraux. Il n'y en a vraiment presque pas.

Pour vendre les produits dans les grandes chaînes alimentaires, il faut un abattoir fédéral pour leur entreposage. Vous ne trouverez probablement pas nos produits chez Loblaw's avant un certain temps tant que nous n'aurons pas réussi à stimuler notre industrie, à accroître notre production, car c'est vraiment la principale raison pour laquelle vous ne voyez pas nos produits dans les magasins à grande surface.

Par contre, nous réussissons très bien dans les boucheries du coin; nous pouvons avoir recours à un programme comme Homegrown Ontario, par exemple. Alberta Lamb a un programme similaire également, tout comme les petites épiceries indépendantes, qui constituent le meilleur endroit pour trouver un produit canadien³³.

Les témoins s'accordent pour dire qu'il devrait y avoir plus de promotions de la viande canadienne. Les règles pour apposer « Produit du Canada » sur de la viande bovine sont maintenant fixées. Un animal doit avoir séjourné au Canada depuis au moins 60 jours avant l'abattage au Canada. Cependant, il y a encore de nombreux cas de non-conformité sur l'étiquetage au détail de la viande de porc et de bœuf importée. Afin de remédier à cette situation, les représentants des Aliments Maple Leaf ont proposé qu'il soit nécessaire de faire plus de vérifications aléatoires³⁴.

5. Possibilités de nouveaux débouchés à l'agriculture

En raison des limites que posent les ressources non renouvelables, beaucoup de gens cherchent une source alternative à ces limites et voient la bioéconomie comme étant une alternative incontournable. La production d'énergie et de biens non alimentaires à partir de produits agricoles et leurs dérivés s'avèrent une avenue intéressante pour valoriser les déchets agricoles en plus de procurer des revenus supplémentaires. Ainsi, la valorisation de sous-produits constitue des possibilités intéressantes de nouveaux débouchés au secteur agricoles, comme en témoignent un représentant du ministère d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et de l'Institut canadien des politiques agroalimentaires :

32 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 42, 1^{re} session, 41^e législature, 16 mai 2012, 1535 (Mme Kathleen Gibson, analyste des politiques, BC Food Systems Network).

33 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 45, 1^{re} session, 41^e législature, 6 juin 2012, 1645 (M. Andrew Gordanier, co-président de l'industrie, président, Fédération canadienne du mouton, Table ronde sur la chaîne de valeur de l'industrie ovine).

34 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 41, 1^{re} session, 41^e législature, 14 mai 2012, 1615 (M. Rory McAlpine, vice-président, Relations avec le gouvernement et l'industrie, Aliments Maple Leaf inc., Canada).

Les biocarburants et les bioproduits offrent également de nouveaux débouchés à l'agriculture. Ils nécessiteront le développement de nouvelles chaînes d'approvisionnement avec, par exemple, des utilisateurs finaux parfois inhabituels, qui appartiennent par exemple aux secteurs de l'énergie et de la fabrication³⁵.

La bioéconomie constituera certainement le moteur de l'innovation de l'avenir. Créer des occasions d'affaires est une priorité et c'est la plateforme pour générer de nouvelles recettes, réduire les intrants et abaisser les coûts pour les agriculteurs. Prenons un transformateur de pommes de terre du Manitoba. Il expédie maintenant ses déchets de pommes de terre à une entreprise de biotechnologie qui utilise ces déchets pour fabriquer des résines plastiques biodégradables utilisées dans l'emballage et le moulage. C'est une solution qui profite à tous.

Dans le secteur de l'élevage, des biodigesteurs peuvent générer du gaz et de l'électricité à partir du fumier, réduisant ainsi les coûts d'énergie et générant de nouvelles recettes par la vente de l'électricité au réseau local³⁶.

Le secteur de l'équarrissage représente un maillon important de la chaîne agroalimentaire de l'industrie de l'élevage. Annuellement, le secteur de l'équarrissage recycle 3 milliards de kg de déchets animaux et produits des farines protéiques et des huiles et graisses pour l'alimentation animale et l'industrie chimique. Dans son témoignage, M. Graham Clarke, de l'Association canadienne des équarrisseurs, a indiqué que l'offre de matériel à recycler a diminué au cours des dernières années à cause du ralentissement économique, de la réglementation sur l'ESB qui décourage le ramassage des animaux morts et du vol de matière première notamment de la graisse de restaurants (vol estimé à plusieurs millions de dollars annuellement). Ce dernier point a le potentiel de causer un problème de santé publique si les graisses contaminent la chaîne de production d'aliments pour animaux. La concurrence d'autres méthodes d'élimination de ces déchets est également plus forte (compostage, production de biogaz, etc.)³⁷.

Il y a une forte demande pour les farines de viande et d'os en Asie à cause principalement de l'aquaculture et l'offre ne suffit pas à la demande. Cependant à cause de l'ESB, certains marchés d'exportation sont encore fermés pour des produits canadiens comme le suif et les farines de viande et d'os de ruminants.

B. Rôle du gouvernement

Les différents intervenants qui composent la chaîne agroalimentaire ont tous une fonction importante pour mener à sa réussite. Les témoins croient que le gouvernement a

35 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 31, 1^{re} session, 41^e législature, 14 mars 2012, 1540 (M. Steve Tierney, sous-ministre adjoint, Direction générale des services de l'industrie et aux marchés, Agriculture et agroalimentaire Canada).

36 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 32, 1^{re} session, 41^e législature, 28 mars 2012, 1540 (M. David McInnes, président et chef de la direction, Institut canadien des politiques agroalimentaires).

37 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 42, 1^{re} session, 41^e législature, 16 mai 2012, 1550 (M. Graham Clarke, Affaires gouvernementales, Association canadienne des équarrisseurs).

un rôle à jouer dans la chaîne agroalimentaire en tant qu'agent de réglementation, de partenaire dans des initiatives clés et de promoteur du commerce. Plusieurs témoins sont d'avis qu'une étroite collaboration entre les différents maillons de la chaîne permet d'obtenir un meilleur résultat et que le gouvernement doit encourager cette collaboration.

1. Inspection et Réglementation

Un grand nombre de témoins ont également souligné que la salubrité des aliments revêt une importance cruciale pour l'industrie. La responsabilité de la salubrité ne concerne pas seulement un participant en particulier. Chaque acteur de la chaîne agroalimentaire est responsable des mesures de salubrité, comme en décrit l'extrait du témoignage suivant :

Le principe numéro un est que la salubrité des aliments est une responsabilité qui incombe à tous les participants dans la chaîne alimentaire, à tous les paliers de gouvernement et aux consommateurs³⁸.

À titre d'agent de réglementation, le gouvernement est chargé d'élaborer des politiques et règlements. D'après les petites entreprises, ces règlements ont d'importantes répercussions financières. Les entreprises de petite taille ont l'impression qu'elles fonctionnent dans un monde réglementaire conçu pour les plus grandes entreprises. Afin de s'enregistrer au fédéral, une petite usine peut dépenser 150 000 dollars pour mettre en place un système d'analyse des dangers et points critiques (*Hazard analysis and critical control points*, HACCP) et elle aura besoin de plusieurs employés pour l'opérer. Pour une usine de grande taille, le système HACCP coûte plus de 1 million de dollars à opérer³⁹.

De plus, les témoins ont expliqué qu'il existe une certaine incohérence des approches utilisées lors d'activités d'inspection. M^{me} Deanna Pagnan de l'ACC, a souligné que dans l'ouest canadien, les inspecteurs ont tendance à utiliser une approche éducative tandis que dans l'est canadien, ils sont plus portés à appliquer des sanctions administratives pécuniaires (SAP). Les représentants de l'Agence canadienne d'inspection des aliments reconnaissent l'existence de cette incohérence et qu'il y a matière à amélioration⁴⁰.

Cela étant dit, je voudrais préciser que nos efforts de modernisation, notamment en ce qui concerne nos mesures réglementaires, ont fait l'objet de vastes consultations et de

38 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 33, 1^{re} session, 41^e législature, 2 avril 2012, 1545 (M. Albert Chambers, membre, directeur exécutif, Coalition canadienne filière alimentaire pour la salubrité des aliments).

39 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 42, 1^{re} session, 41^e législature, 16 mai 2012, 1535 (Mme Kathleen Gibson, analyste des politiques, BC Food Systems Network).

40 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 31, 1^{re} session, 41^e législature, 14 mars 2012, 1705 (Mme Barbara Jordan, vice-présidente associée, Opérations, Agence canadienne d'inspection des aliments).

tables rondes, où il a été question notamment de l'uniformisation des méthodes d'inspection et de vérification⁴¹.

Selon les entreprises de transformation, il y a encore des efforts à faire sur la coordination fédérale/provinciale. Actuellement, il existe un système d'inspection fédéral et provincial au Canada. Les représentants de l'Agence canadienne d'inspection des aliments rassurent l'industrie que les gouvernements fédéral et provinciaux déploient les efforts nécessaires pour garantir la salubrité.

Néanmoins, nous travaillons en étroite collaboration avec nos homologues provinciaux; il y a donc une certaine harmonisation. C'est pourquoi je crois pouvoir dire en toute confiance que les Canadiens, qu'ils choisissent des produits sous surveillance provinciale ou sous surveillance fédérale, peuvent être assurés que ces produits sont assujettis aux exigences en matière de salubrité des aliments et à un mécanisme de surveillance qui garantit leur salubrité⁴².

Recommandation

Le Comité recommande que le gouvernement poursuive son étroite collaboration avec tous les intervenants de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, notamment les autres ordres de gouvernement, les consommateurs et les principaux partenaires commerciaux (tout particulièrement les États-Unis) pour s'assurer que le système canadien de salubrité des aliments est efficace, harmonisé, efficient, moderne et en mesure de s'adapter rapidement aux besoins changeants de tous les intervenants.

En plus de l'importance de la coordination provinciale/fédérale, les entreprises de transformation ont indiqué que la coopération avec les États-Unis est primordiale. Il est important que le système réglementaire canadien soit équivalent à celui des États-Unis car, dans le cas contraire, il y a un risque de perdre la capacité d'abattage canadienne. Les entreprises canadiennes ont l'impression que la frontière américaine s'épaissit. Par exemple, les règles américaines et canadiennes sur l'endroit où se font les inspections de viande importée sont différentes et désavantagent les exportateurs canadiens. Au Canada, l'inspection se fait au lieu de destination, alors qu'aux États-Unis, elle se fait dans un établissement dédié. De plus, des différences dans les exigences réglementaires peuvent entraîner des coûts supérieurs pour les compagnies canadiennes.

Afin d'assurer la compétitivité du secteur agroalimentaire canadien, il importe de régler les questions sur l'équivalence des systèmes réglementaires avec non seulement notre principal partenaire commercial, les États-Unis, mais également avec les autres pays.

41 *Ibid.*, 1715.

42 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 31, 1^{re} session, 41^e législature, 14 mars 2012, 1640 (M. Paul Mayers, vice-président associé, Programmes, Agence canadienne d'inspection des aliments).

Recommandation

Le Comité recommande que le gouvernement continue à déployer des efforts afin d'améliorer l'environnement réglementaire entre le Canada et les États-Unis ainsi que d'assurer l'équivalence des normes entre les deux pays

Au Canada, M. Gordanier de la Fédération canadienne du mouton, explique que le secteur ovin éprouve de la difficulté d'avoir accès aux médicaments vétérinaires par rapport à ses concurrents étrangers. Au Canada, les médicaments vétérinaires ne sont pas toujours disponibles en temps opportun en raison du délai du processus d'approbation. Le Comité reconnaît qu'il importe d'avoir une plus grande harmonisation réglementaire, et une meilleure reconnaissance des preuves scientifiques produites dans d'autres pays. Le Comité reconnaît aussi que les compagnies prennent leurs propres décisions d'affaire à propos des marchés dans lesquels elles veulent faire approuver leurs produits.

Pour ce qui est de l'accès aux médicaments, nous sommes désavantagés par rapport à certains de nos concurrents à cause de l'accès à des médicaments ou à des vaccins qu'ils pourraient avoir dans d'autres pays⁴³.

Souvent, l'industrie de la viande rouge perçoit les exigences normatives comme étant trop rigides et susceptibles d'être un frein à l'innovation. Actuellement, l'Agence canadienne d'inspection des aliments procède à la modernisation de son cadre réglementaire afin de le rendre plus cohérent, facile à comprendre et fondé sur les risques et les résultats⁴⁴. Cette initiative est saluée par un grand nombre de témoins.

La modernisation de la réglementation est une excellente initiative et elle permettra d'éliminer certaines politiques archaïques qui freinent l'adoption de procédures et de technologies améliorées. Nous voulons que les produits du bœuf canadiens soient reconnus comme les meilleurs au monde. Il est nécessaire d'avoir un régime de réglementation propice à l'innovation pour encourager une amélioration constante. Dans bien des cas, cela signifie une réduction des règlements normatifs et une augmentation des objectifs fondés sur les résultats⁴⁵.

Bien que les initiatives de la réglementation basée sur les résultats aillent dans le bon sens, certains témoins croient qu'elles doivent être encore clarifiées⁴⁶. Un des aspects

43 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 45, 1^{re} session, 41^e législature, 6 juin 2012, 1605 (M. Andrew Gordanier, co-président de l'industrie, président, Fédération canadienne du mouton, Table ronde sur la chaîne de valeur de l'industrie ovine).

44 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 31, 1^{re} session, 41^e législature, 14 mars 2012, 1625 (M. Paul Mayers, vice-président associé, Programmes, Agence canadienne d'inspection des aliments).

45 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 45, 1^{re} session, 41^e législature, 6 juin 2012, 1600 (M. Denis Laycraft, vice-président exécutif, Canadian Cattlemen's Association).

46 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 41, 1^{re} session, 41^e législature, 14 mai 2012, 1555 (M. Brian Read, vice-président, Relations gouvernementales et de l'industrie, XL Foods inc.).

de la modernisation du cadre réglementaire consiste à améliorer le recrutement et la formation des inspecteurs afin d'uniformiser les méthodes d'inspection et de vérification.

Dans le cadre du dernier budget, on nous a accordé des fonds pour moderniser nos méthodes d'inspection. Nous en utilisons une partie pour élaborer un système de formation obligatoire de tous les nouveaux inspecteurs. Il s'agira de programmes de formation exhaustifs de longue durée. Certains inspecteurs seront même spécialisés⁴⁷.

2. Recherche et Innovation

Sur le plan de la technologie, les témoins considèrent que l'innovation et la recherche sont essentielles au maintien de la compétitivité du secteur agricole ainsi que dans le maintien de la capacité d'adaptation des producteurs. Les entreprises doivent faire preuve d'innovation, car le système agroalimentaire est en constante évolution tout comme la demande des consommateurs et la science. Selon l'industrie bovine et porcine, la recherche et l'innovation permettent à l'industrie de garder son avantage concurrentiel, par exemple, en abaissant les coûts de production comme illustre l'extrait du témoignage suivant :

Cette importante recherche offre des moyens de réduire le coût de production et permet à l'industrie de se distinguer. Le but fondamental est de s'assurer que les résultats des recherches profitent aux producteurs sous forme de solutions rentables à la ferme⁴⁸.

Les témoins ont mentionné que l'établissement de la grappe scientifique apporte une grande contribution à l'industrie de la viande rouge. Les témoins croient fermement que l'innovation et la recherche sont des facteurs de réussite du secteur et ont souhaité la continuité des grappes de recherche et le renforcement du soutien à la science. De plus, l'industrie de la viande rouge a entrepris différentes initiatives en ce sens.

Le secteur est en train d'élaborer une stratégie nationale en matière de recherche sur le bœuf qui permettra de formuler une stratégie quinquennale pour déterminer les résultats de recherche souhaités et améliorer la coordination des organismes de financement⁴⁹.

Nous sommes le premier groupe national — et jusqu'à maintenant, le seul — à avoir instauré un prélèvement national pour financer les activités de recherche et de promotion commerciale⁵⁰.

47 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 31, 1^{re} session, 41^e législature, 14 mars 2012, 1715 (Mme Barbara Jordan, vice-présidente associée, Opérations, Agence canadienne d'inspection des aliments).

48 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 43, 1^{re} session, 41^e législature, 30 mai 2012, 1610 (M. Jean-Guy Vincent, président du conseil d'administration, Conseil canadien du porc).

49 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 43, 1^{re} session, 41^e législature, 30 mai 2012, 1555 (M. Travis Toews, président sortant, Canadian Cattlemen's Association, Table ronde sur la chaîne de valeur du bœuf).

50 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 45, 1^{re} session, 41^e législature, 6 juin 2012, 1600 (M. Denis Laycraft, vice-président exécutif, Canadian Cattlemen's Association).

LA CHAÎNE AGROALIMENTAIRE — LES GRAINS ET LES OLÉAGINEUX

A. Aperçu

La production de grains du Canada, qui constitue le plus important secteur de l'agriculture, est variée et composée principalement d'avoine, de blé, de maïs et de légumineuses (pois chiches, pois secs, haricots secs et lentilles). La production d'oléagineux, elle, est constituée surtout de canola, de soja et de graines de lin⁵¹. Le blé, le canola, l'orge et le lin sont cultivés principalement en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, tandis que le maïs et le soja proviennent surtout de l'Ontario et du Québec. La production de grains est dominée par le blé (incluant le blé dur), suivi du canola et du maïs. Concentrée autrefois dans la production de blé et de céréales secondaires, la production de grains a tendance à se diversifier et fait maintenant une large place notamment au canola et aux pois. La production de canola, par exemple, a plus que doublé depuis 10 ans et elle compte maintenant pour presque le quart de l'ensemble des recettes agricoles. Dans les Maritimes, le récent déclin du secteur de la viande rouge, lequel absorbait autrefois le gros de la production de céréales secondaires de la région, a amené les producteurs à accroître les superficies consacrées à la production de soja et de canola à tel point qu'ils sont maintenant en mesure d'exporter des oléagineux.

Tableau 1 : Offre et utilisation des principales grandes cultures, campagne agricole 2011–2012 (en milliers de tonnes)

	Superficies ensemencées (en milliers d'hectares)	Production	Importations	Exportations	Utilisation intérieure	Stocks de fin de campagne
Blé	8 736	25 288	78	17 506	9 395	5 916
Céréales secondaires	5 543	22 889	920	5 039	18 959	3 433
Oléagineux	9 543	19 305	338	11 831	9 403	1 098
Légumineuses et cultures spéciales	2 411	4 551	123	3 779	1 302	1 080

Source : Agriculture et agroalimentaire Canada, *Canada : Perspectives des principales grandes cultures*, 19 décembre 2012

51 Agriculture et agroalimentaire Canada, [Cultures agricoles](#), 2012.

À un niveau très général, on peut dire que la chaîne d'approvisionnement des grains comporte trois éléments principaux : la production, le transport et l'utilisation. La culture des grains fait intervenir des phytogénéticiens, des producteurs et des fournisseurs d'intrants, des semenciers et des agriculteurs. Les silos primaires recueillent le grain et le transfèrent au système ferroviaire, et les silos de transbordement et les silos terminaux acheminent le grain en bateau, train ou camion vers les clients finaux. Les minoteries et les usines de trituration convertissent le grain en ingrédients alimentaires; les entreprises de transformation comme les boulangeries ou les fabricants de pâtes alimentaires en font des produits finis expédiés dans le monde entier. Le gros de la production de grains du Canada est exporté, soit en vrac ou sous la forme de produits transformés. Le Canada est le deuxième exportateur mondial de malt, et plus de 85 % du canola produit au Canada est exporté (graines, huile et tourteau).

La chaîne d'approvisionnement des grains du Canada est essentiellement un système de manutention en vrac. Le grain doit être transporté de façon économique et rentable; le système d'approvisionnement est donc conçu principalement pour déplacer un produit homogène en préservant la pureté et la qualité de telle manière que, au bout de la chaîne, le client reçoive un produit final de bonne qualité.

La chaîne d'approvisionnement a subi de nombreuses consolidations par souci d'efficacité, si bien qu'elle compte maintenant moins d'intervenants et des sociétés de plus grande envergure. D'après les chiffres du recensement de 2011, 61 692 exploitations agricoles se consacrent principalement à la culture des oléagineux et des grains, alors qu'il y en avait 69 671 en 2001⁵². Dans les Prairies, quelque 5 000 silos ont été progressivement remplacés par environ 200 installations qui collectent le grain de vastes régions et le transfèrent au système ferroviaire. Certains témoins estiment que cette consolidation s'est faite aux dépens des agriculteurs, mais pour beaucoup d'autres, les gains d'efficacité ainsi réalisés ont permis au Canada de conserver sa place dans la cour des grands sur le marché international. Au chapitre de la transformation, la capacité des usines de trituration du canola a presque doublé depuis 2006, mais, d'après certains témoins, on manque encore d'installations de transformation de certains produits dans certaines régions.

Le gouvernement fédéral intervient dans la chaîne d'approvisionnement de plusieurs manières. Il administre un rigoureux système de classement et d'assurance de la qualité des grains par l'intermédiaire de la Commission canadienne des grains (CCG). Il offre, par la voie de divers programmes, un soutien technique à la commercialisation pour faire en sorte que les clients soient bien informés des propriétés intéressantes des grains canadiens et soient ainsi incités à en acheter. Il finance par ailleurs des travaux de recherche en vue de la création de nouveaux produits à partir des grains pour ainsi trouver aux cultures de nouvelles applications alimentaires et industrielles. Enfin, il réglemente certaines activités qui touchent directement la chaîne d'approvisionnement comme les chemins de fer et la salubrité des aliments. Les témoins ont insisté pour dire que la

52 Ce chiffre exclut les exploitations dont l'activité principale est l'élevage du bétail ou l'horticulture, mais qui font aussi la culture de grains ou d'oléagineux.

politique gouvernementale et les mécanismes de réglementation doivent absolument évoluer avec le marché, qui subit de rapides transformations. Le gouvernement a pris d'importantes mesures à cet égard, premièrement avec la suppression du monopole de la Commission canadienne du blé (CCB) et l'adoption de modifications à la *Loi sur les grains du Canada* par la voie du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le système de commercialisation du blé et de l'orge a changé depuis le 1^{er} août 2012, car la CCB n'a plus le monopole de la vente du blé et de l'orge de l'Ouest. Le système est encore en transition, mais la plupart des témoins voient l'évolution de la situation d'un œil favorable. Un témoin nous a fait part des résultats d'un sondage réalisé récemment par une société privée sur l'avis des producteurs sur le nouveau marché ouvert du blé et de l'orge. Approximativement 84 % d'entre eux considèrent que le nouveau système sera avantageux pour eux. Parmi les avantages du nouveau système, les témoins ont mentionné le fait qu'ils peuvent maintenant se fonder sur des signaux transparents quant aux prix pour décider de la commercialisation de leur produit et organiser leurs livraisons en fonction de leurs propres besoins de trésorerie. Certains producteurs, cependant, ont eu du mal à s'adapter et n'ont pas bénéficié d'une amélioration des prix après la disparition du monopole de la CCB. Pour certains témoins, à long terme, la disparition du monopole de la CCB, qui conférait à celle-ci un poids considérable en matière de commercialisation, finira par nuire aux agriculteurs en général. Les silos terminaux de l'intérieur eux aussi ont dû procéder à de nombreux ajustements, mais leur représentant a indiqué que la transition a été bien plus simple qu'on s'y attendait. Dans l'ensemble donc, il semble que le bilan soit positif. Les prix sont généralement élevés, ainsi que les ventes en volume :

Cette année, à ce jour, les trois principaux ports de l'Ouest du pays ont connu une croissance de leurs volumes totaux — à savoir une croissance d'environ 5 p. 100 à Vancouver, 16 p. 100 à Prince Rupert et plus ou moins 20 p. 100 à Thunder Bay. En outre, deux sociétés céréalères nous ont indiqué que la présente année de récolte leur avait permis d'accroître le chargement des trains-blocs jusqu'à un peu plus de 80 p. 100, soit une augmentation de 10 p. 100 par rapport à l'année dernière⁵³.

Cependant, pour certains témoins, il serait prématuré de conclure que la situation va continuer de s'améliorer, ou que les progrès observés sont le résultat direct de la suppression du monopole de la CCB, car d'autres facteurs pourraient contribuer à cette embellie, notamment des conditions de récolte supérieures, une étroite fourchette de grades et un automne doux. D'autres facteurs encore — comme les conditions exceptionnelles du marché, les cours élevés des grains et les sécheresses qui ont frappé les États-Unis et la Russie — concourent à faire de cette année une mauvaise année de référence.

53 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 58, 1^{re} session, 41^e législature, 22 novembre 2012, 0855 (M. Mark Hemmes, président, Quorum Corporation).

Dans l'ensemble, les groupes consultés souhaitent qu'on cherche des moyens d'améliorer continuellement la chaîne d'approvisionnement en mettant l'accent sur l'efficacité. Ils ont signalé le cas du Conseil canadien du canola, une organisation centrée sur la chaîne de valeur qui a grandement contribué au succès du secteur du canola. Au Conseil canadien du canola, les semenciers, les producteurs, les exploitants de tritrateurs et les exportateurs siègent ensemble pour fixer les objectifs de l'industrie et déterminer les stratégies qui permettront de les atteindre. Ce schéma permet à l'industrie de collaborer étroitement avec les pouvoirs publics à l'élaboration de la politique et aboutit à une meilleure compréhension des difficultés que doit surmonter l'industrie et des limites de l'action gouvernementale. Le Comité a appris que l'on s'efforce de créer des organisations nationales qui représenteraient les intérêts des entreprises des chaînes de valeur du blé et de l'orge. Ces organisations établiront les objectifs de leur secteur et chercheront à stimuler la recherche et le développement des marchés.

B. Production

La première étape de la chaîne d'approvisionnement, la culture, fait intervenir les producteurs d'intrants, les fournisseurs et les agriculteurs. D'après les témoins entendus, à ce stade, les gains d'efficacité se font par l'amélioration des rendements et une bonne gestion des risques.

1. Amélioration des rendements

Il est de plus en plus important pour les agriculteurs de maîtriser la variabilité des rendements et d'optimiser les économies réalisées sur les intrants, notamment les machines. Comme les maladies et les organismes nuisibles sont en constante adaptation, il importe de mettre l'accent sur l'amélioration génétique des cultures et sur les intrants. Les pratiques culturales aussi doivent continuellement être améliorées. En conséquence, les principaux domaines de concertation dans la chaîne d'approvisionnement sont la création variétale et la conduite des cultures, et l'accès aux nouvelles technologies.

Les témoins ont donné un aperçu de la recherche sur les cultures au Canada. Le secteur privé a beaucoup investi dans certaines cultures comme le canola et le soja : il consacre environ 100 millions de dollars à la recherche sur le canola au Canada et de 500 à 600 millions de dollars au soja à l'échelle de l'Amérique du Nord. Par contre, les investissements de l'entreprise privée dans l'amélioration des plantes sont insuffisants dans certaines autres cultures. Par ailleurs, le secteur privé est peu susceptible d'investir dans la recherche dans des domaines, comme la rotation des cultures, où elle peut mettre de 10 à 15 ans à aboutir. Ainsi, de nombreux témoins ont fait valoir l'importance de maintenir la recherche publique sur l'amélioration des plantes et la gestion des cultures, mais en collaboration avec l'industrie de manière à bien choisir les priorités.

Beaucoup de témoins souhaitent que se multiplient les partenariats entre les établissements de recherche publics et privés. On a signalé que les agriculteurs et les entreprises privées étaient disposés à investir dans la création de variétés nouvelles d'espèces au sujet desquelles la recherche est insuffisante. Pour certains témoins, ces investissements seront possibles si le gouvernement facilite l'accès aux installations de

recherche, au financement et aux germoplasmes. Un témoin a signalé que pas un concepteur de semences n'exploite des technologies dont le brevet est arrivé à expiration et qu'il faut des règles plus claires sur l'utilisation de germoplasmes dont les gènes ne sont plus protégés par des droits de propriété intellectuelle.

Quelques personnes ont suggéré que le Canada signe la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (Convention de l'UPOV) de 1991. Les lois canadiennes sur les droits des phytogénéticiens reposent sur la Convention de l'UPOV de 1978. La signature de la Convention de 1991 améliorerait la protection des obtentions variétales et, d'après les témoins, permettrait aux entreprises de récupérer leur investissement dans des programmes de création variétale. Quelques témoins ont dit craindre que la Convention de l'UPOV de 1991 empêche les agriculteurs de récolter et de réutiliser certaines variétés de grains. En outre, la Convention conférerait au propriétaire de certificats d'obtention végétale un droit exclusif sur le conditionnement et l'entreposage des semences.

Recommandation

Le Comité recommande qu'Agriculture et agroalimentaire Canada étudie toutes les politiques fédérales qui touchent la sélection des plantes, y compris les programmes de subventions et de contributions, les programmes de recherche internes, le régime des droits de propriété intellectuelle et les processus de réglementation, et qu'il conçoive une stratégie qui encouragera la création de nouvelles variétés de grains et d'oléagineux et stimulera la concurrence dans le secteur de la phytogénétique.

2. Gestion des risques

Depuis 2007, les marchés mondiaux des produits agricoles présentent une grande instabilité. Les agriculteurs doivent donc gérer des risques accrus sur le plan de la production et des coûts sur la base d'une information imparfaite et avec peu d'influence sur les marchés. La manière dont les agriculteurs gèrent ces risques est cruciale pour le succès de leur entreprise.

Le gouvernement du Canada met à la disposition des producteurs des outils de gestion des risques par le truchement de divers programmes. Certains témoins ont insisté sur l'importance de conserver de bons programmes de gestion du risque d'entreprise comme le programme Agri-stabilité administré dans le cadre de Cultivons l'avenir 2. D'autres ont parlé du programme de protection des paiements aux producteurs administré par la Commission canadienne des grains (CCG) qui a été modifié récemment. Aux termes de ce programme, les entreprises titulaires d'une licence doivent fournir une garantie couvrant les montants dus aux producteurs au titre des livraisons de grains. Les exploitants de silos devront prendre une assurance garantissant les paiements aux producteurs en remplacement du système de cautionnement. Des témoins ont signalé que la garantie de paiement n'est pas encore totale même dans un système reposant sur des assurances, en particulier pour les producteurs qui exportent. La Western Barley Growers Association a proposé un système reposant sur un centre d'échanges où

acheteurs et vendeurs établiraient dès la signature du contrat des droits garantissant le paiement et la livraison du produit.

Les témoins ont parlé par ailleurs de l'importance d'un bon mécanisme de détermination des prix leur permettant de calculer la valeur de leurs cultures comme les contrats de vente de blé de la société ICE Futures à Chicago ou Minneapolis. Il n'existe pas de tels mécanismes pour toutes les cultures. Un témoin a signalé que les contrats d'orge d'ICE Futures trouvaient peu de preneurs, ce qui complique la détermination des prix de ce produit.

C. Manutention et transport

L'expédition d'importantes quantités de grains sur de longues distances est le principal élément d'une chaîne d'approvisionnement fonctionnelle. C'est aussi un des éléments de la chaîne d'approvisionnement où le gouvernement fédéral joue un rôle important au niveau de la réglementation. Rien d'étonnant, donc, à ce que cette question ait été la plus souvent abordée par les témoins.

1. Le système canadien de manutention et de transport du grain

Les grains produits au Canada doivent être expédiés sur de grandes distances pour rejoindre le consommateur. Le grain des Prairies parcourt en moyenne 1 400 kilomètres avant d'atteindre un port, après quoi il est expédié vers sa destination finale à l'étranger⁵⁴. Les chemins de fer ont donc toujours occupé une place prépondérante dans le transport du grain au Canada. Le système ferroviaire canadien est dominé par deux sociétés, le Canadien National (CN) et le Canadien Pacifique (CP), qui exploitent des grandes lignes est-ouest permettant l'expédition du grain des Prairies vers les ports du Pacifique ou vers les Grands Lacs et la voie maritime du Saint-Laurent. Le gros des infrastructures est bâti autour de ce réseau. Parmi les tendances récentes observées dans le Système de manutention et de transport du grain (SMTG), il importe de mentionner la consolidation des silos dans les Prairies et la construction d'installations de grande capacité. Dans les provinces de l'Atlantique, le camionnage occupe une plus grande place. L'expansion de la production y étant plus récente, la région manque encore d'éléments d'infrastructure comme des installations commerciales de séchage et d'entreposage et du matériel de chargement dans les ports.

L'impression générale qui se dégage des témoignages est que le SMTG canadien fonctionne bien. La Quorum Corporation, qui effectue la surveillance du grain pour le compte d'Agriculture et agroalimentaire Canada et de Transports Canada depuis 2001, a présenté au Comité des chiffres qui confirment cette impression :

La durée de la période durant laquelle le grain demeure au sein du système est l'une des principales mesures du rendement que nous utilisons dans le cadre du programme de

54 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 58, 1^{re} session, 41^e législature, 22 novembre 2012, 0950 (M. Humphrey Banack, deuxième vice-président, Fédération canadienne de l'agriculture).

surveillance. Cette durée est passée d'un sommet de 80 jours — il y a 10 ans environ — à un peu plus de 47 jours [...] les taux de roulement des silos-élévateurs ont connu une croissance notable — le taux annuel moyen est passé à 6,3 fois, alors qu'il a déjà été aussi bas que 3,7 fois. L'un des principaux éléments qui présentent un intérêt particulier pour le programme et les expéditeurs de grains est le rendement des chemins de fer. Pour suivre l'évolution de ce rendement dans le cadre du programme, nous mesurons deux choses, à savoir la durée totale du cycle et le temps de transport en charge. Ces deux mesures permettent d'évaluer l'efficience avec laquelle les sociétés de chemin de fer utilisent leurs parcs de trains. Par exemple, la durée du cycle d'utilisation des wagons, qui était de plus de 21 jours il y a 10 ans, est descendue à moins de 14 jours. Un élément important de la mesure du rendement du SMTG est le temps de transport en charge, qui est passé d'un sommet de plus de huit jours à moins de six jours — une amélioration de 25 p. 100 [...] Dans l'ensemble, on peut affirmer sans risquer de se tromper que le rendement du SMTG des Prairies s'est amélioré de façon notable au cours des 12 dernières années⁵⁵.

Suivant le représentant de la Quorum Corporation, il arrive que, par périodes, un élément donné de la chaîne d'approvisionnement fonctionne moins bien; cela dure parfois assez longtemps, ce qui entraîne des coûts additionnels et nuit à la réputation commerciale du Canada. La puissance commerciale des chemins de fer inquiète de nombreux témoins. En effet, avec les fermetures de silos et l'abandon de lignes ferroviaires ces dernières années, les producteurs de grains sont souvent un marché captif. D'autres témoins ont fait état d'insatisfactions quant aux niveaux de service, notamment du point de vue du respect des horaires et des commandes de wagons.

Le gouvernement a déposé le projet de loi C-52 le 11 décembre 2012. Cette mesure législative donne aux expéditeurs le droit de conclure une entente de services avec une compagnie de chemin de fer et institue un processus d'arbitrage à cet égard, si la négociation échoue. Les témoins souhaitent une juste distribution des responsabilités entre les chemins de fer et les expéditeurs et considèrent que les mécanismes prévus dans le projet de loi revêtent une importance primordiale pour l'amélioration des services ferroviaires.

La conclusion d'ententes sur les niveaux de service ne constitue cependant qu'un volet de l'optimisation du SMTG. Les témoins ont insisté sur la nécessité d'une plus grande collaboration des acteurs de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et ils considèrent que le renouvellement, en novembre 2012, du mandat du Groupe de travail sur la logistique du transport des récoltes est un pas dans la bonne direction. Le Groupe a pour mission d'améliorer le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement du secteur du grain par l'innovation, le renforcement des capacités et la collaboration des parties concernées.

Plus important encore, un grand nombre de témoins ont fait valoir l'importance de bien mesurer le fonctionnement du SMTG. On pourrait d'après eux recueillir des données, par exemple, sur le nombre de wagons commandés et annulés par les clients, et le

55 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 58, 1^{re} session, 41^e législature, 22 novembre 2012, 0850 (M. Mark Hemmes, président, Quorum Corporation).

nombre de wagons livrés par les chemins de fer, car personne ne contrôle pour le moment l'offre de wagons. Certains témoins souhaitent davantage de chiffres courants, car le système de surveillance de la Quorum Corporation ne produit que des chiffres rétrospectifs. Tous les témoins s'entendaient pour dire que le gouvernement peut jouer un rôle actif important dans le contrôle du fonctionnement du SMTG. Le représentant de la CCG a recommandé à ce sujet que l'on clarifie le rôle de la Commission dans la collecte et la diffusion de données statistiques. Compte tenu de l'évolution et de la modernisation de ce secteur, il importe de déterminer comment la CCG peut fournir des informations utiles et fiables.

Recommandation

Le Comité recommande qu'Agriculture et agroalimentaire Canada et Transports Canada revoient, en collaboration avec l'industrie, la conception du Programme de surveillance du grain afin de définir des critères additionnels de surveillance et de mesure des résultats du Système canadien de manutention et de transport du grain et qu'ils regardent différentes options pour diffuser l'information aussi proche que possible de la diffusion en temps réel.

Les témoins ont mentionné d'autres aspects du SMTG susceptibles d'amélioration. La Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) notamment souhaiterait que le gouvernement effectue une analyse complète des coûts de revient du transport ferroviaire, car les chiffres qui servent à établir le plafond des revenus pour le mouvement du grain remontent à 1992 et ne correspondent plus aux coûts réels actuels des chemins de fer. Ils ne tiennent pas compte, par exemple, des gains d'efficacité réalisés par les compagnies de chemin de fer. D'autres réclament que le gouvernement veille à ce que les wagons de producteurs demeurent une solution de rechange pratique et économique. Enfin, des témoins de la région de l'Atlantique considèrent que le gouvernement pourrait faciliter la réalisation d'études sur la construction de nouveaux éléments d'infrastructure de manutention dans la région.

2. La Commission canadienne des grains

La Commission canadienne des grains (CCG) occupe une place importante dans la chaîne d'approvisionnement des grains. Elle a pour mandat d'établir et de faire respecter les normes de qualité des grains canadiens livrés sur le marché intérieur et sur les marchés internationaux. Les grades et les étalons des grains reposent sur des travaux de recherche menés dans le Laboratoire de recherche sur les grains de la CCG et sont régulièrement revus par des comités des normes composés de représentants de l'industrie.

Les grades sont importants, car ils établissent la qualité du grain et facilitent la conclusion de transactions justes pour les producteurs. En outre, ils reflètent les caractéristiques à l'utilisation finale exigées par nos clients et assurent l'uniformité du produit, de cargaison en cargaison et d'année en année⁵⁶.

La CCG s'occupe aussi de l'assurance de la qualité et de la salubrité des grains. Elle contrôle et certifie les expéditions de grains pour garantir que les chargements destinés à l'exportation répondent aux normes de tolérance internationales en matière de salubrité. Elle veille également à la justesse de la pesée des grains dans les silos terminaux. Le certificat final d'exportation indique le grade et le poids attestés par la CCG et garantit qu'un chargement donné répond aux spécifications du contrat. En 2010–2011, la CCG a inspecté plus de 30 millions de tonnes de grains canadiens destinés à l'exportation. Les activités d'assurance de la qualité et de la salubrité des grains s'appuient sur les travaux du Laboratoire de recherche sur les grains de la CCG. La Commission participe par ailleurs au processus d'enregistrement des variétés de l'Agence canadienne d'inspection des aliments dans le cadre duquel on évalue la résistance aux maladies, les propriétés agronomiques et la qualité des nouveaux cultivars. Elle offre un soutien technique en cas de problème sur le marché international.

L'incident du lin Triffid et du lin canadien est un exemple récent de notre soutien relatif à l'accès aux marchés. Nous collaborons avec l'Union européenne, le Japon et le Brésil afin d'élaborer des protocoles visant les expéditions de lin, de façon à maintenir l'accès à ces importants marchés⁵⁷.

Enfin, la CCG offre des services directs aux producteurs de grains canadiens au moyen de diverses activités, notamment en rendant des décisions sur le grade et le taux d'impuretés, ce qui offre aux producteurs un recours quand ils sont insatisfaits du grade déterminé par les silos primaires autorisés. Elle facilite par ailleurs l'accès à des wagons de producteurs et offre un programme de protection des paiements. Le Programme de soumission d'échantillons et le Programme d'échantillons de récolte fournissent aux producteurs des informations importantes sur leurs grains, comme leur grade, le taux d'impuretés, le degré d'humidité et la teneur en protéines. La CCG publie également des informations et des chiffres sur la qualité des grains.

Le financement de la CCG est assuré par la voie de crédits parlementaires et par la perception de frais d'utilisation. Cependant, comme la plupart des frais d'utilisation de la CCG n'ont pas été révisés depuis 1991, ils ne correspondent plus au coût de la prestation des services. Cette situation cause des problèmes puisque la Commission doit fournir ces services aux termes de la *Loi sur les grains du Canada*. La CCG est forcée de compter sur des dotations ponctuelles depuis 1999, ce qui explique qu'on ait de plus en plus réclamé la révision de la *Loi* et du barème des frais d'utilisation de la CCG. Le projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au

56 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 61, 1^{re} session, 41^e législature, 6 décembre 2012, 0950 (M. Elwin Hermanson, commissaire en chef, Commission canadienne des grains).

57 *Ibid.*, 0955.

Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures, prévoit diverses modifications de la *Loi sur les grains du Canada* comme l'élimination de la pesée et de l'inspection obligatoires par la CCG à l'arrivage. Dans l'ensemble, la suppression éventuelle de l'inspection obligatoire à l'arrivage a été bien reçue parmi les témoins entendus, mis à part quelques-uns qui craignent qu'elle compromette le système d'assurance de la qualité du grain au Canada. Cette mesure permettra d'éliminer des doubles emplois et certains coûts inutiles. Il importe de souligner à cet égard que la CCG conserve le pouvoir, aux termes de la *Loi*, d'arbitrer les différends et de rendre une décision définitive sur les grades et les taux d'impuretés.

Quelques témoins ont dit aussi que les inspections à la sortie devraient devenir facultatives et être confiées aux parties au contrat. Le CCCE a fait valoir que dans certains cas, le client étranger qui achète du grain ne souhaite pas se prévaloir des services de la CCG et préfère s'en remettre à un autre fournisseur de services comme SGS ou Intertek. Pour sa part, la CCG a signalé qu'en cas de problème d'accès au marché, le gouvernement du pays importateur interviendra et souhaitera faire résoudre le problème par un organisme gouvernemental. Elle estime donc important qu'elle reste dans le circuit pour renforcer l'accès du Canada aux marchés étrangers.

Nous pourrions peut-être mettre en place d'autres freins et contrepoids. Cependant, nous devons faire très attention de ne pas saboter ce qui a fait la réputation de la marque canadienne à ce jour⁵⁸.

Le 30 novembre dernier, la CCG a clos sa consultation sur la modification du barème des frais d'utilisation. La proposition a été déposée au Parlement le 7 février 2013; elle a été publiée dans la Partie I de la *Gazette du Canada* le 16 février 2013, et le nouveau barème devrait entrer en vigueur le 1^{er} août. L'étude d'impact de la réglementation conclut que la « valeur actualisée de l'avantage net du projet de règlement se chiffre à 162,14 millions de dollars sur 15 ans en fonction des niveaux de prix de 2013-2014 ». Certains témoins se demandent avec préoccupation quels services seront considérés comme d'intérêt public et lesquels seront considérés comme d'intérêt privé. Dans sa proposition, la CCG a estimé que 91 % de ses activités présentent un intérêt privé pour les entreprises concernées et 9 % un intérêt public pour les Canadiens comme consommateurs de grains. Certains témoins estiment que certaines activités d'intérêt public seront en fait financées par des frais d'utilisation et non par des fonds publics. À leur avis, les activités liées à la salubrité des aliments et à l'élaboration de la politique, par exemple, devraient être considérées comme d'intérêt public.

Compte tenu de tout cela, il faudrait que la part du budget destinée à l'intérêt public soit non pas de 7, de 8 ou de 10 p. 100, mais plutôt de 20 ou de 25 p. 100. Cela permettrait de supprimer du système des millions de dollars de dépenses qu'il ne serait plus

58 *Ibid.*, 1025.

nécessaire de percevoir auprès des expéditeurs et des agriculteurs sous forme de frais d'utilisation⁵⁹.

D'autres réformes de la CCG sont envisagées depuis déjà quelques années. La CCG a fait savoir que la consultation sur les frais d'utilisation avait suscité de nombreuses observations et suggestions de changements touchant d'autres questions, notamment le régime de gouvernance de l'organisation, la mise en œuvre d'un mécanisme de révision non exécutoire des décisions de la CCG, l'élargissement des pouvoirs de la CCG de sorte que celle-ci puisse superviser le système de déclarations du système de manutention du grain et se prévaloir de la *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*.

Recommandation

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada poursuive ses efforts de réforme de la Commission canadienne des grains en vue de rendre celle-ci plus efficiente au service des producteurs de grains canadiens.

D. Utilisation et transformation du grain

Les grains et les oléagineux entrent dans la fabrication d'un grand nombre de produits alimentaires et de produits industriels. Les discussions sur cet aspect de la chaîne d'approvisionnement ont donc porté sur l'importance de faire en sorte que les clients reçoivent un produit qui possède les propriétés qu'ils recherchent. Pour qu'elle fonctionne bien, la chaîne d'approvisionnement doit donc fournir un produit présentant ces propriétés, mais les témoins ont parlé aussi de l'importance de diversifier les sources de revenus et de chercher à conserver le gros de la valeur des produits au Canada.

Si la capacité de transformation du canola a doublé en 10 ans, on ne peut pas en dire autant des autres grains. On s'est donc interrogé sur ce qui pouvait empêcher le développement de l'industrie de la transformation. Pour certains témoins, c'est le monopole de la CCB qui a freiné le développement de cette industrie dans l'Ouest du Canada; ils voient dans les récentes annonces de construction et d'expansion d'usines un signe que le climat de l'investissement s'est amélioré depuis la suppression du monopole de la CCB. Pour eux, le fait que certains projets ne se soient pas encore concrétisés tient surtout à la conjoncture. D'autres témoins en revanche sont plutôt d'avis que la CCB n'a pas vraiment nui à la rentabilité des activités à valeur ajoutée, même s'il demeure que les transformateurs préfèrent traiter directement avec les agriculteurs.

Dans la région de l'Atlantique, le manque d'usines de transformation tient à coup sûr à une question d'économies d'échelle. La totalité du grain pour transformation doit donc être expédiée hors de la région et tous les produits conditionnés doivent y être

59 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 61, 1^{re} session, 41^e législature, 6 décembre 2012, 0930 (M. Kevin Hursh, directeur général, Inland Terminal Association of Canada).

importés. Cela commence à faire vraiment problème du fait que les producteurs exportent de plus en plus, notamment vers le Japon. L'implantation d'usines de transformation dans la région allégerait la charge des services de transport à l'époque des récoltes et stimulerait la production locale.

1. Recherche de débouchés

Dans l'ensemble, on envisage d'un bon œil l'accroissement de la capacité de transformation au Canada, mais certains témoins ont exprimé des réserves du fait que la concurrence internationale est déjà vive dans certains marchés classiques comme celui de la farine de blé. Un témoin a signalé que la Turquie avait fait des investissements considérables dans les minoteries, au point qu'il y a maintenant une capacité excédentaire qui rend la concurrence ardue. Pour la majorité des témoins, le Canada trouvera de meilleures perspectives s'il cherche à développer des produits nouveaux comme les farines de légumineuses et s'il met l'accent sur les avantages pour la santé de ces produits et sur leurs propriétés. La recherche de nouveaux débouchés permettrait aussi de diversifier les sources de revenus pour les cultures classiques comme le blé. Le développement de la production des biocarburants, par exemple, permettrait d'écouler une partie du blé de moindre qualité, plus difficile à vendre.

Dans l'industrie des légumineuses, nous essayons vraiment de délaissé la vente d'un produit en fonction de sa couleur, de sa taille et de sa forme pour passer à la vente d'un ingrédient fondée sur des caractéristiques fonctionnelles⁶⁰.

Les témoins estiment que le gouvernement peut faire œuvre utile notamment dans la promotion des produits, car ces activités ont des retombées qui se font sentir dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. À titre d'exemple, l'industrie du canola administre avec Agriculture et agroalimentaire Canada un programme de 2,4 millions de dollars sur quatre ans pour faire la promotion des propriétés du canola du point de vue de la santé et de ses attraits pour la cuisine dans les grands marchés du monde entier.

Il reste que la conception de produits nouveaux ou la démonstration des effets bénéfiques d'un produit sur la santé exigent un degré élevé de connaissances dans les domaines des sciences alimentaires et de la santé. Un témoin a signalé que le financement de la recherche et le financement de la commercialisation proviennent d'enveloppes différentes qui ne se recoupent pratiquement jamais. En conséquence, il y a souvent un fossé entre la recherche et les applications commerciales du produit de la recherche. Le gouvernement peut jouer un rôle important en veillant au financement des innovations au stade de la démonstration. Certaines organisations, comme l'Institut international du Canada pour le grain (IICG), peuvent faciliter le transfert des découvertes vers le secteur de la transformation.

60 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 58, 1^{re} session, 41^e législature, 22 novembre 2012, 0930 (M. Gordon Bacon, président-directeur général, Pulse Canada).

Les légumineuses constituent un autre exemple. En effet, nous avons collaboré avec des entreprises chinoises afin de produire des vermicelles à partir de pois jaunes. Au départ, la Chine fabriquait des vermicelles de haricots velus. Elle cherchait à développer son industrie, mais disposait d'un approvisionnement limité en haricots. Nous avons donc songé aux pois jaunes. Après quelques recherches, nous avons découvert que c'était bel et bien possible. Nous avons travaillé de pair avec le gouvernement, les délégués commerciaux et Pulse Canada afin de convaincre le client que c'était possible. La Chine a finalement accepté, et elle transforme désormais entre 350 000 et 400 000 tonnes de pois jaunes en vermicelles par année⁶¹.

2. Commerce international et accès aux marchés

La recherche de débouchés est indissociable de la question de l'accès aux marchés. Comme elle est tributaire des exportations, la chaîne d'approvisionnement des grains du Canada a besoin d'un contexte prévisible et transparent en matière de commerce international. Les témoins souscrivent en général à l'action du gouvernement fédéral vis-à-vis des grands marchés extérieurs, mais ont néanmoins signalé quelques problèmes qui nuisent au développement de la chaîne d'approvisionnement des grains.

Selon un témoin, la progressivité tarifaire entrave le développement du secteur de la transformation au Canada. Il y a progressivité tarifaire quand un pays impose des droits de douane plus élevés sur les importations de produits finis que sur les importations de produits semi-finis ou de matières premières, ces dernières appelant les droits les plus faibles. Cet usage protège les entreprises de transformation locales et décourage la transformation dans le pays d'origine des matières premières. Dans le cas des oléagineux, les droits sont nuls sur les graines, mais élevés pour les huiles. Dans d'autres cas, des produits dont l'utilisation finale est similaire sont traités différemment. Un témoin a signalé que les droits de douane du Japon sont moins élevés sur le soja que sur le canola. Il est donc important que le Canada puisse négocier des taux égaux pour tous les produits, qu'il s'agisse de produits finis, de matières premières, ou de produits ayant des utilisations similaires.

Toute interruption de l'accès aux marchés peut très rapidement avoir des répercussions sur les producteurs de grain. Le Secrétariat de l'accès aux marchés, une initiative conjointe de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et d'Agriculture et agroalimentaire Canada, est intervenu pour régler d'épineux problèmes d'accès aux marchés, par exemple dans le dossier de la maladie de la jambe noire qui risquait de compromettre les exportations de canola en Chine.

Quoi qu'il en soit, les témoins s'entendaient pour dire que ce que le gouvernement fédéral peut faire de plus important en matière d'accès aux marchés c'est de voir à la salubrité des aliments et des plantes par l'inspection et la surveillance des mesures de biosécurité, notamment en contrôlant l'usage des pesticides. Les produits qui circulent dans la chaîne d'approvisionnement des grains relèvent principalement de la *Loi sur les*

61 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 57, 1^{re} session, 41^e législature, 20 novembre 2012, 0925 (M. Rex Newkirk, directeur, Recherche et développement des affaires, Canadian International Grains Institute).

aliments et drogues et de son règlement. S'ils souscrivent aux modifications apportées aux fondements législatifs de l'Agence canadienne d'inspection des aliments⁶², les représentants du secteur de la transformation ont néanmoins insisté sur l'importance de réviser cette loi pour tenir compte de l'évolution du système d'inspection des aliments des États-Unis.

3. La question de la présence en faibles quantités de cultures génétiquement modifiées

En ce qui concerne la question de l'accès au marché, le Comité s'est penché plus particulièrement sur le Projet de politique nationale sur la gestion de la présence de faibles quantités (PFQ) de cultures génétiquement modifiées dans les importations.

L'utilisation de variétés de céréales génétiquement modifiées (GM) a fait l'objet de vives discussions partout dans le monde depuis le lancement commercial de celles-ci dans les années 1990. Les pays ont élaboré des processus de réglementation pour approuver l'utilisation et la vente de ces nouvelles variétés en tenant compte des évaluations des effets sur la santé et la sécurité. Étant donné que chaque pays est responsable de ces évaluations, certaines variétés GM approuvées dans un pays peuvent ne pas l'être en même temps dans un autre pays. Cette situation, appelée approbation asynchrone, peut perturber le commerce. Par exemple, si on décèle la présence d'ingrédients GM dans une cargaison de céréales, approuvés et utilisés dans un pays exportateur, mais qui ne l'ont pas encore été dans le pays importateur, et ce, même à une très faible concentration, les organismes de réglementation du pays importateur refuseront d'importer le produit et peuvent empêcher d'autres cargaisons d'entrer au pays.

Cette tolérance zéro envers la présence de matériel génétique non approuvé est actuellement appliquée comme politique dans la plupart des pays commerçants et s'explique par le fait que, si une variété n'a pas reçu d'approbation, elle n'est pas encore considérée comme sûre. Pour éviter d'avoir une variété approuvée dans un pays et non dans un autre, l'industrie canadienne a pris des engagements pour essayer d'obtenir l'approbation dans tous les principaux pays où un produit sera mis en marché. Une variété de canola n'est ainsi commercialisée au Canada que lorsqu'elle a reçu l'approbation dans ses principaux marchés d'exportation.

La question s'est toutefois complexifiée : le nombre de variétés GM augmente, le processus d'approbation de ces produits n'est pas uniforme partout et les délais peuvent être très longs dans certains marchés. De plus, des pays développent des cultures génétiquement modifiées destinées à une utilisation nationale seulement. Selon un [rapport](#) publié en 2009 par le Centre commun de recherche de la Commission européenne, le nombre de cultures GM en production commerciale dans le monde entier

62 [Projet de loi S-11 Loi concernant les produits alimentaires, et portant notamment sur leur inspection, leur salubrité, leur étiquetage, la publicité à leur égard, leur importation, leur exportation, leur commerce interprovincial, l'établissement de normes à leur égard, l'enregistrement de personnes exerçant certaines activités à leur égard, la délivrance de licences à ces personnes, l'établissement de normes relatives aux établissements où de telles activités sont exercées ainsi que l'agrément de tels établissements.](#)

devrait passer d'environ 30 à plus de 100 en 2015. Beaucoup de ces produits sont destinés à une utilisation nationale dans d'autres pays que le Canada et ne sont pas destinés à l'exportation, de sorte qu'il n'est guère intéressant de solliciter des autorisations dans d'autres pays. Toutefois, il se peut que ces produits se mélangent à des exportations destinées au Canada et que, par conséquent, les risques de présence de faibles quantités (PFQ) dans des produits importés au Canada augmentent à l'avenir.

De nombreux intervenants au Canada croient que la politique de tolérance zéro n'est pas réaliste et que des efforts doivent être déployés pour trouver des moyens d'adapter les règles de tolérance au commerce international. Des organisations préconisent l'établissement de normes ou la conclusion d'accords relatifs à la PFQ. Du 6 novembre 2012 au 19 janvier 2013, le gouvernement du Canada a fait appel aux contributions du public sur un Projet de politique nationale et son cadre de mise en œuvre visant la gestion de la PFQ de cultures GM dans les importations⁶³.

Dans la politique proposée, deux conditions doivent être réunies pour qu'il y ait PFQ d'organismes GM dans une cargaison importée en vertu de ce projet de politique et de cadre :

- a) la culture GM doit être approuvée pour l'alimentation humaine dans au moins un pays;
- b) le Canada doit reconnaître que l'évaluation étrangère de la sécurité sanitaire est conforme aux Directives régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés de plantes à ADN recombiné.

La politique proposée définirait deux types de niveaux (ou de concentration) de cultures GM dans les cargaisons :

- a) un niveau d'intervention de 0,1 ou 0,2 %, au-dessus duquel les organismes de réglementation examineraient la nécessité de prendre des mesures;
- b) les seuils de tolérance (propres à des cultures) qui établiraient la concentration maximale d'ingrédients GM considérée comme la PFQ.

Lors des audiences du Comité tenues entre le 26 février 2013 et le 7 mars 2013, plusieurs témoins ont applaudi le projet de politique nationale sur la gestion de la présence de faibles quantités (PFQ) de cultures génétiquement modifiées dans les importations. En effet, bon nombre d'entre eux croient qu'en prenant cette initiative, le Canada se positionne loin devant ses concurrents. De plus, l'implantation d'une telle politique peut prévenir toute perturbation des échanges commerciaux découlant de la présence accidentelle et permettre ainsi au Canada de maintenir et d'accroître l'accès au marché international. En adoptant une politique qui est transparente, prévisible et fondée sur la

63 Agriculture et agroalimentaire Canada, [Consultation sur le projet de politique nationale sur la gestion de la présence de faibles quantités de cultures génétiquement modifiées dans les importations et son cadre de mise en œuvre connexe](#).

science, le Canada peut influencer les autres pays à élaborer leur propre politique de gestion relative à la PFQ.

D'ailleurs, plusieurs pays s'intéressent à la politique reliée à la PFQ des OGM. Au mois de mars 2012, le Canada a présidé la première rencontre internationale sur la PFQ. Cette rencontre s'est déroulée à Vancouver et a réuni des représentants provenant de 15 pays pour discuter des politiques de la PFQ à l'échelle mondiale. Une deuxième réunion internationale a eu lieu à Rosario, en Argentine⁶⁴. Un grand nombre de témoins reconnaissent qu'il y a un manque de coordination des évaluations de risques et des approbations entre différents pays, d'où l'importance d'entreprendre une discussion internationale sur le sujet des politiques relatives à la PFQ.

Si plusieurs intervenants de l'industrie des grains appuient le projet de politique nationale sur la PFQ, quelques témoins ont émis des réserves. M^{me} Lucy Sharratt, coordonnatrice au Réseau canadien d'action sur les biotechnologies, a souligné que la politique sur la PFQ est fondée sur une supposition que les autres pays adopteront une politique similaire à celle du Canada. Or, ce dernier n'a aucune garantie que les autres pays suivront son exemple. D'ailleurs, l'Allemagne a déjà annoncé qu'elle s'opposera à l'UE advenant que cette dernière décide d'implanter une politique sur la PFQ pour les aliments. Quant au secteur canadien de la production biologique, il craint que cette politique ait un impact négatif sur sa filière :

Une telle politique de PFQ permettra l'introduction de nouveaux OGM inconnus et non testés, au Canada. Elle augmentera l'exposition des producteurs et des fermes biologiques à la contamination par des OGM qui sont interdits dans notre système de production. Aussi, elle créera un environnement de surveillance et de méfiance accrues des exportations canadiennes, ce qui donnera invariablement lieu à une augmentation des coûts pour les producteurs et les commerçants et nuira au progrès que nous avons accompli pour ce qui est de l'accès au marché⁶⁵.

En raison de l'ampleur de la production de cultures GM, le secteur de la production biologique se sent menacé par la propagation du matériel GM à travers la pollinisation croisée. Le secteur maintient aussi que l'accroissement des échanges commerciaux de produits GM au niveau international n'a rien de rassurant pour le secteur de la production biologique.

Importance de la biotechnologie en agriculture

L'organisme International Service for the Acquisition of Agri-Biotech Applications publie annuellement un rapport sur la situation de la biotechnologie agricole à l'échelle mondiale. Le rapport a indiqué que la superficie de la culture génétiquement modifiée a

64 Agriculture et agroalimentaire Canada, [Low-Level Presence Policy Review and International Engagement](#), CSTA' 89th Annual Meeting, 16 July 2012.

65 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 70, 1^{re} session, 41^e législature, 5 mars 2013, 1205 (M. Matthew Holmes, directeur général, Association pour le commerce des produits biologiques).

atteint un record en 2012. En effet, 28 pays ont consacré 420 millions d'acres à la culture de produits génétiquement modifiés, soit une augmentation de 6 % comparativement à l'année 2011⁶⁶. Le Canada a été un des premiers pays à produire des cultures génétiquement modifiées et représente aujourd'hui le quatrième plus important producteur mondial de cultures génétiquement modifiées avec une superficie de 29 millions d'acres⁶⁷. Au Canada, la majorité des cultures de canola, maïs et soya sont issus de cultivars améliorés par la biotechnologie végétale. La production de canola est quasi totalement à caractère GM avec une proportion de 97,5 %. Quant à la culture du maïs GM, elle dépasse la barre des 80 % et la production du soya GM représente 60 %⁶⁸.

Plusieurs témoins ont la conviction que la biotechnologie joue un rôle important tant sur le plan technique qu'économique en agriculture. En effet, la biotechnologie a contribué à l'amélioration de la qualité des sols, de l'air et de l'eau. La biotechnologie a également permis aux agriculteurs canadiens d'être concurrentiels à l'échelle internationale. Les recettes monétaires engendrées par les produits issus de la biotechnologie sont considérables :

L'augmentation de la production attribuable aux technologies de la phytologie, y compris les produits de la biotechnologie végétale, génère chaque année 7,9 milliards de dollars d'activité économique additionnelle pour les producteurs canadiens de grandes cultures ainsi que pour ceux des cultures légumières et fruitières. Près de 65 % des 10 milliards de dollars de surplus d'aliments produits par an au Canada peuvent être directement attribués aux augmentations de rendement générées par l'utilisation des produits de protection des cultures et de la biotechnologie végétale⁶⁹.

Système réglementaire

D'après M. Stuart Smith, chercheur scientifique au département de la politique des bioressources à l'Université de Saskatchewan, il existe une différence dans l'homologation de nouvelles variétés entre le système nord-américain et européen. La démarche nord-américaine fonde sa réglementation sur la recherche scientifique tandis que la démarche européenne fonde sa réglementation sur la façon d'envisager le risque⁷⁰.

66 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 68, 1^{re} session, 41^e législature, 26 février 2013, 1105 (M. Jim Everson, vice-président, Affaires corporatives, Conseil canadien du canola).

67 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 70, 1^{re} session, 41^e législature, 5 mars 2013, 1105 (Mme Patty Townsend, directrice générale, Association canadienne du commerce des semences).

68 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 68, 1^{re} session, 41^e législature, 26 février 2013, 1205 (M. Stephen Yarrow, vice-président, Biotechnologie végétale, CropLife Canada).

69 Ibid.

70 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 68, 1^{re} session, 41^e législature, 26 février 2013, 1110 (M. Stuart Smyth, chercheur scientifique, Département de la politique des bioressources, Affaires et économie, Université de la Saskatchewan, à titre personnel).

Seuil de tolérance

Actuellement, la politique de tolérance zéro s'applique tant en Europe qu'au Canada. En vertu de la législation en vigueur au Canada, la moindre détection de matériel GM non approuvé sur le marché constitue un cas de non-conformité. Lorsqu'un produit GM non approuvé est décelé, les autorités compétentes sont immédiatement alertées et ces dernières entreprennent les démarches nécessaires afin de rétablir la situation de conformité⁷¹. Certains témoins reconnaissent qu'il est extrêmement difficile de commercialiser les céréales avec un seuil de tolérance de 0 % et que ce seuil n'est pas réaliste pour les marchés d'exportations canadiens. Malgré toutes les précautions prises tout au long de la chaîne d'approvisionnement, il existe toujours des risques de mélange de produits indésirables dans la cargaison lors de la manipulation des produits céréaliers et, conséquemment, il est impossible de complètement éliminer toute contamination. Une partie infime de produits indésirables peut se retrouver dans la cargaison et entraîner son rejet, causant ainsi des pertes financières importantes.

En 2009, lorsque l'UE a détecté la présence de lin génétiquement modifié importé du Canada, l'UE s'est empressée de fermer ses frontières au lin canadien pendant quelque mois. Les témoins ont déploré la décision injustifiée de l'UE de refuser l'accès à son marché de lin, qui, selon eux, a été davantage basée sur une décision politique que sur des données scientifiques. D'après une étude de M. Stuart Smith portant sur les conséquences de la perturbation du commerce causée par la PFQ, l'interdiction d'accès du lin canadien au marché européen s'est traduite par des pertes de ventes de l'ordre de 12 millions de dollars. De plus, l'UE a imposé au Canada de procéder à des tests, ce qui a entraîné des coûts supplémentaires. Jusqu'à la fin de 2011, M. Stuart a estimé que l'industrie du lin canadien a subi des pertes financières de 30 millions de dollars. Toutefois, ces pertes financières attribuables à la PFQ risquent d'augmenter :

Une autre année s'est écoulée, et nous avons testé toutes nos graines de lin encore une fois, et nous allons le faire encore pendant deux ans, ce qui fait que le coût va continuer d'augmenter encore pendant deux ans.

Il s'agit d'un coût qui est assumé par les agriculteurs canadiens. Ils doivent tester leurs semences avant de les utiliser, et ils doivent tester leurs récoltes avant de les exporter. Personne ne va les rembourser. C'est un coût que les agriculteurs canadiens doivent assumer à cause de la politique de tolérance zéro appliquée en Europe⁷².

Bien que l'UE applique toujours la politique de tolérance zéro pour les produits alimentaires, elle manifeste un niveau de tolérance plus élevé à l'égard de produits pour l'alimentation animale, qui s'explique par le fait que l'UE est fortement tributaire des importations des aliments pour animaux. D'ailleurs, l'UE importe une grande quantité de

71 Agriculture et agroalimentaire, [Foire aux questions – Projet de politique nationale sur la gestion de la présence de faibles quantités de cultures génétiquement modifiées dans les importations](#), 2012.

72 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 68, 1^{re} session, 41^e législature, 26 février 2013, 1120 (M. Stuart Smyth, chercheur scientifique, Département de la politique des bioressources, Affaires et économie, Université de la Saskatchewan, à titre personnel).

tourteau de soya provenant de l'Amérique du Sud. Sachant que ses importations sont susceptibles de contenir la PFQ d'OGM, l'UE a assoupli ses règles afin de tolérer la présence de produits GM dans l'alimentation animale. En juin 2011, la Commission européenne a publié une réglementation sur la PFQ en remplaçant le seuil de tolérance 0 % à un nouveau seuil de 0,1 %⁷³.

Plusieurs témoins s'accordent pour dire qu'il est de plus en plus difficile de respecter le seuil actuel de 0 %. Certains affirment que les niveaux de 0,1 % ou 0,2 % proposés par la politique sont déjà très faibles. M. Gordon Harrison, membre du Canada Grains Council et président du Canadian National Millers Association, croit qu'aucun système de manutention ne peut respecter des niveaux aussi faibles. Il propose plutôt un seuil d'au moins 0,2 %, plus une marge d'erreur pour l'incertitude analytique. M. Stephen Yarrow, vice-président de Biotechnologie végétale, CropLife Canada, a indiqué que l'industrie des grains envisage un seuil de 2 % ou 3 %, voire 5 %. Certains témoins disent ne pouvoir commenter sur le seuil en raison du manque d'information suffisante concernant la façon dont le seuil serait calculé. D'autres témoins suggèrent que les seuils soient établis en fonction du type de produit et de sa provenance. Ces témoins admettent que leur degré de confiance diffère d'un pays à l'autre quand il s'agit de la façon dont ces pays approuvent les produits GM. Plusieurs intervenants de l'industrie des grains sont d'avis que la proposition de la politique sur la PFQ permettra de prévenir la perturbation des échanges commerciaux lors de la détection de la PFQ. Il est à noter que la proposition de la politique sur la PFQ ne s'applique pas au secteur des semences. Ce dernier applique des mesures de contrôle rigoureux et continue d'adopter la tolérance zéro. Malgré des modalités de contrôles très strictes, il est tout de même possible de détecter la présence de GM dans les cargaisons de semence :

Étant donné que la plupart des pays de l'UE — pas tous, mais la plupart — ont une tolérance zéro pour les matières GM dans les semences, nos membres ont actuellement des contrats en vigueur qui sont modifiés et de nouveaux contrats exigeant la déclaration formelle que les semences sont 100 p. 100 pures et ne contiennent aucune matière GM. Certains de nos membres ont perdu des ventes parce qu'ils ne pouvaient pas produire cette garantie, et d'autres ont vu leurs envois rejetés. Un envoi de semences de fléole a même été rejeté parce qu'on y a trouvé une concentration de 0,00009 p. 100, une minuscule concentration⁷⁴.

Recommandation

Le Comité recommande que le gouvernement établisse, en collaboration avec ses partenaires commerciaux, un seuil de tolérance basée sur des études scientifiques et applicable pour l'industrie afin de prévenir toute perturbation des échanges commerciaux lors de la détection de la PFQ.

73 Europa, "[Questions and answers on the low level presence \(LLP\) of GMOs in feed imports](#)", *Communiqués de presse RAPID*.

74 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 70, 1^{re} session, 41^e législature, 5 mars 2013, 1110 (Mme Patty Townsend, directrice générale, Association canadienne du commerce des semences).

Tout comme le secteur des semences, la contamination par une infime concentration d'OGM dans les produits biologiques expose les agriculteurs biologiques à d'importantes pertes financières. En effet, ces derniers risquent de perdre l'appellation biologique et donc leur marché. Advenant la mise en œuvre d'une politique canadienne sur la gestion de la PFQ, le secteur de la production biologique recommande, entre autres, que les importations subissent des tests complets et routiniers afin de détecter les OGM et que les résultats soient communiqués régulièrement au secteur. De plus, le secteur de la production biologique souhaite qu'en cas de contamination, la responsabilité soit partagée par tous et que les producteurs biologiques puissent être indemnisés.

Coexistence

Bien que la ségrégation des cultures GM et non GM soit pratiquée à travers le monde, la coexistence n'est réglementée que dans certains pays. En Europe, le Danemark est le premier pays de l'UE à avoir adopté une loi sur la coexistence. Cette loi prévoit des mécanismes de recours et de compensation. De plus, la loi renferme des exigences en matière de communication et de transparence en ce qui a trait aux zones de cultures GM afin de permettre aux agriculteurs voisins de cultures GM et non GM de prévenir la présence involontaire du matériel GM.

Au Canada, aucune loi ne régit la coexistence des produits GM et non GM. Des essais de variétés GM non réglementées peuvent être réalisés en milieu ouvert. Les produits GM qui en résultent ne sont assujettis à aucune obligation d'isolement ou de confinement. Les agriculteurs qui ne désirent pas de produits GM sont responsables de prendre des mesures nécessaires afin d'éviter toute contamination par le matériel GM. La méthode de ségrégation et de confinement incombent alors à ces producteurs agricoles.

D'après M. Rene Van Acker, professeur au département d'agriculture végétale de l'University of Guelph, la coexistence de culture GM et non GM serait encore possible dans les zones où le taux de cultures GM n'atteint pas des proportions trop importantes. Une étude réalisée au Danemark rapporte que la coexistence du canola GM ou non GM serait extrêmement difficile, voire impossible. Lors de son témoignage, M. Van Acker a mentionné que la coexistence du canola GM et non GM dans l'Ouest canadien serait impossible car il serait difficile de garantir du canola non GM à l'échelle commerciale étant donné que près de 99 % la production de canola au Canada est issue de caractère GM.

En raison du risque croissant de propagation du matériel GM par le pollen qui voyage sur de longues distances ou par les semences GM, les AmiEs de la Terre de l'Estrie n'entrevoient pas de possible coexistence entre les cultures GM et les cultures biologiques. Cependant, plusieurs témoins croient que, dans certains milieux où la production est moins concentrée, la coexistence demeure possible entre les divers types de production, que ce soit une production génétiquement modifiée, conventionnelle ou biologique et que chacun a sa place dans la chaîne agroalimentaire du Canada.

LA CHAÎNE AGROALIMENTAIRE — SECTEUR DES BOISSONS

A. Aperçu

Au Canada, l'industrie des boissons est une industrie diversifiée. Ce secteur se divise en deux catégories : les boissons alcoolisées et les boissons non alcoolisées. La chaîne d'approvisionnement des boissons est composée de plusieurs intervenants tels que les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les partenaires commerciaux, les consommateurs, le gouvernement, etc. Au niveau de la production, on retrouve les producteurs de raisin, de fruits et de grains. À l'étape de la transformation, on compte les établissements de fabrication de jus, de boissons gazeuses, d'eau embouteillée, les vineries, les brasseries, les distilleries, les embouteilleurs et les emballeurs. La distribution comprend essentiellement la régie des alcools des provinces, les chaînes de détaillants et de restaurants.

1. Boissons non alcoolisées au Canada

Dans la catégorie des boissons non alcoolisées, on retrouve les jus de fruits et légumes, les boissons aux fruits, les boissons gazeuses, le thé et le café ainsi que l'eau embouteillée. D'après les informations de [Beverage Marketing Corporation](#), le café obtient la plus grande part de marché en 2009, soit 16,6 %, suivi de près par les boissons gazeuses avec 16,3 %. Le thé occupe le troisième rang avec 12,9 % suivi de l'eau en bouteille et les autres boissons. En 2012, l'industrie des boissons non alcoolisées a exporté 539 millions de dollars en produit de café et de thé et 155 millions de dollars en boissons gazeuses et eau embouteillée. L'industrie a procuré près de 15 000 emplois directs aux Canadiens en 2012⁷⁵.

La faible rentabilité des usines de transformation combinée à la forte concurrence sur les marchés a conduit plusieurs usines de transformation à consolider leurs activités. Au cours des dernières années, on a assisté à plusieurs délocalisations et fermetures d'usines de transformation. Cette situation a un effet direct sur les producteurs agricoles. Afin de demeurer concurrentielle, l'industrie des boissons non alcoolisées doit innover et réagir aux nouvelles tendances. Étant à l'écoute des exigences de consommateurs qui recherchent des produits ayant des caractéristiques bénéfiques pour la santé, l'industrie a développé une gamme de produits hypocaloriques de même que des produits ayant des propriétés fonctionnelles.

75 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 78, 1^{re} session, 41^{re} législature, 2 mai 2013, 1210 (Mme Susie Miller, directrice générale, Direction du développement et analyse du secteur, Direction générale des services de l'industrie et aux marchés, Agriculture et Agroalimentaire Canada).

2. Boissons alcoolisées au Canada

Toute boisson renfermant un taux d'alcool par volume (abv) de 1,1 % ou plus est considérée comme étant une boisson alcoolisée et doit satisfaire aux exigences relatives à la composition et à l'étiquetage du *Règlement sur les aliments et drogues* (Titre 2). Il importe aussi de vérifier sa définition dans les législations provinciales, car elle peut différer de la législation fédérale⁷⁶.

En 2012, la valeur monétaire de boissons alcoolisées consommées par habitant au Canada a été estimée à 317 \$, soit une équivalence de 80,3 litres pour la bière, à 225 \$ (16,9 litres) pour le vin et à 182,10 \$ (7,5 litres) pour les spiritueux. La bière occupe 44 % des marchés des boissons alcoolisées, suivi du vin dans une proportion de 31 %, et des spiritueux 25 %⁷⁷. Pour l'année se terminant le 31 mars 2012, la vente des boissons alcoolisées s'est chiffrée à près de 21 milliards de dollars, soit une hausse de 3 % par rapport à l'année précédente. Pour la même période, les exportations des produits de distillerie représentaient 472 millions de dollars, ceux des brasseries 219 millions de dollars et les vineries 41 millions de dollars⁷⁸.

Une des particularités de l'industrie des boissons alcoolisées réside dans le fait que les produits alcoolisés ne peuvent être librement expédiés d'une province à l'autre. Le déplacement de boissons alcoolisées d'une province à l'autre nécessite l'autorisation de la régie des alcools des provinces. La régie provinciale est donc responsable de la distribution des boissons alcoolisées et détient ainsi le monopole de ventes d'alcool. Il n'est pas toujours facile pour un produit canadien de se tailler une place sur les tablettes des établissements de la régie des alcools. C'est pourquoi bon nombre d'entreprises se tournent vers d'autres canaux de distribution tels que le tourisme vinicole qui est étroitement lié à la vente de produits canadiens. Par exemple, afin d'encourager la consommation de produit canadien, Via Rail a pris l'initiative de n'offrir que des vins exclusivement canadiens⁷⁹.

B. Commercialisation et compétitivité

1. Barrière interprovinciale

Depuis le 28 juin 2012, la modification de la *Loi sur l'importation de boissons enivrantes* permet l'importation interprovinciale de vins pour usage personnel au Canada.

76 Agence canadienne d'inspection des aliments, [Boissons alcoolisées](#), 2013.

77 StatistiqueCanada, Volumes et valeurs des ventes de boissons alcoolisées et par habitant 15 ans et plus, exercices financiers se terminant le 31 mars, CANSIM [tableau 183-0006](#).

78 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 78, 1^{re} session, 41^{re} législature, 2 mai 2013, 1145 (Mme Susie Miller, directrice générale, Direction du développement et analyse du secteur, Direction générale des services de l'industrie et aux marchés, Agriculture et Agroalimentaire Canada).

79 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 74, 1^{re} session, 41^{re} législature, 18 avril 2013, 1110 (M. Dan Paszkowski, président et chef de la direction, Association des vignerons du Canada).

Bien qu'il n'existe plus d'obstacle à l'importation de vin au niveau fédéral, les témoins ont déploré le fait que les gouvernements provinciaux ne permettent pas la libre circulation des vins entre les provinces.

Cet obstacle fédéral a donc été levé, mais il reste toujours les autorités provinciales qui peuvent imposer leurs règlements et faire ce qui bon leur semble dans la gestion des alcools et des vins dans la province⁸⁰.

Les provinces réagissent différemment face à la modification de la *Loi sur l'importation de boissons enivrantes*. Certaines provinces ont autorisé sans contrainte l'importation de vin par des particuliers tandis que d'autres provinces ont fixé des limites à la quantité importée. Le Manitoba et la Colombie-Britannique étaient parmi les premières provinces à emboîter le pas et autoriser l'importation de vin par des particuliers. L'Alberta et l'Ontario ont émis beaucoup de réserve à l'égard de la libre circulation interprovinciale des vins. Si l'Ontario bénéficie de toute évidence de la possibilité d'expédier ses vins dans les autres provinces, elle n'a pas ouvert ses propres frontières⁸¹. Malgré la modification de la *Loi*, il existe encore des obstacles à l'importation interprovinciale des vins par des particuliers. Certains témoins ont même affirmé qu'il est plus facile d'expédier ses vins sur le marché international qu'à l'intérieur des frontières canadiennes. D'un autre côté, bon nombre de brasseries et de distilleries aimeraient aussi pouvoir distribuer leurs produits dans les autres provinces comme en bénéficient les vineries⁸².

Recommandation

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada modifie la *Loi sur l'importation des boissons enivrantes* afin de permettre l'importation interprovinciale de la bière et des spiritueux à des fins de consommation personnelle.

2. Distribution et espace d'étalage

Malgré la modification de la *Loi sur l'importation de boissons enivrantes*, les producteurs de vins ne peuvent expédier leurs produits à leur guise vers d'autres provinces. De plus, le monopole de la régie des alcools au niveau provincial confine la vente des boissons alcoolisées à la limite de sa province respective. Les points de vente se limitent souvent à la régie des alcools de chaque province telles que la LCBO en Ontario, au site des producteurs et aux restaurants. Le Québec dispose en plus de la régie des alcools, des points de vente dans les dépanneurs et les marchés d'alimentation.

80 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 78, 1^{re} session, 41^{re} législature, 2 mai 2013, 1205 (M. Brian McCauley, sous-commissaire, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires, Agence d revenu du Canada).

81 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 76, 1^{re} session, 41^{re} législature, 25 avril 2013, 1120 (Mme Shirley-Anne George, présidente, Alliance de consommateurs de vin canadien).

82 *Ibid.*, 1155.

En 1993, l'Alberta a privatisé les magasins de vente d'alcool et ceux –ci bénéficient de taxes peu élevées dues au fait que la province ne participe pas à la distribution et que les coûts associés à cette distribution sont assumés par les brasseurs ou leurs distributeurs⁸³.

La distribution des boissons alcoolisées constitue tout un défi pour certains producteurs. Par exemple, les produits alcoolisés à base de fruits ne bénéficient pas d'autant de point de ventes que le vin ou la bière.

En outre, les établissements qui produisent du vin de fruits sont aux prises avec un important problème de distribution. Leurs produits ne sont pas distribués à la LCBO, qui régit la vente de vin et de spiritueux en Ontario et qui est l'un des plus gros acheteurs de boissons alcoolisées au monde. Les agriculteurs ne sont pas autorisés à vendre leurs vins de fruits ni d'autres boissons alcoolisées à base de fruits, comme le cidre, dans les marchés agricoles, et leur seul point de vente est donc leur établissement ou le magasin pour lequel ils ont un permis⁸⁴.

En plus des problèmes de distribution, les producteurs de boissons alcoolisées sont confrontés à la difficulté d'accéder à l'espace d'étalage, entre autre, en raison du coût associé à cet espace. En effet, on constate que les vins canadiens occupent moins d'espace d'étalage dans les établissements provinciaux de vente d'alcool que les vins étrangers. La Colombie-Britannique fait probablement exception à la règle, car les vins de la province disposent d'un espace d'étalage considérable dans les magasins de la B.C. Liquor Distribution Branch. De plus, plusieurs magasins privés de vente d'alcool offrent un vaste choix de produits locaux. Certains établissements privés ne vendent que les vins portant la marque VQA (Vintners Quality Alliance), c'est-à-dire un vin produit totalement à base de raisins de la province⁸⁵. Afin d'encourager l'industrie des vins canadiens, plusieurs témoins croient qu'ils devraient occuper une plus grande place sur les tablettes dans les établissements de vente des boissons alcoolisées.

Quant aux producteurs qui n'ont pas accès à l'espace sur les tablettes des magasins de vente d'alcool, ils sont souvent limités à la vente directe sur leur propre site. Cette limite ne leur permet pas d'aller chercher de nouveaux débouchés. D'après M. Terry David Mulligan, animateur d'une émission radiophonique Tasting Room Radio, la vente par Internet permettrait d'élargir le canal de distribution des producteurs de vin et de rejoindre directement un plus grand nombre de consommateurs à l'échelle du pays. Par conséquent, ce type de vente favoriserait la conquête d'une plus grande part de marché. Cependant, les commissions provinciales des alcools n'accordent pas encore

83 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 73, 1^{re} session, 41^{re} législature, 16 avril 2013, 1150 (M. Luke Harford, président, Association des brasseurs du Canada).

84 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 75, 1^{re} session, 41^{re} législature, 23 avril 2013, 1120 (M. Arthur Smith, directeur général, Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario).

85 *Ibid.*, 1140 (M. Hans Buchler, président, British Columbia Wine Grape Council).

l'autorisation de pratiquer ce type de vente, ce qui cause beaucoup de frustration auprès des différents intervenants de l'industrie du vin⁸⁶.

Dans l'industrie des boissons non alcoolisées, conquérir de nouveaux marchés consiste à créer des partenariats et à élargir le réseau de distribution au-delà des frontières canadiennes. M. Dave McAnerney, président et directeur général de l'entreprise Sun-Rype, a indiqué que : « pour survivre à la conjoncture économique difficile, il est essentiel que la croissance soit axée sur des acquisitions, l'innovation et l'expansion géographique ». D'ailleurs, en 2010 et 2011, l'entreprise Sun-Rype a fait l'acquisition de deux usines de transformation à Washington.

Je suis très satisfait des mesures que nous prenons pour pénétrer le marché américain, mais ultimement, il faudra faire des efforts acharnés sur le plan de l'innovation pour répondre aux besoins en constante évolution des consommateurs. Par conséquent, en tête de liste serait tout ce que le gouvernement peut faire pour appuyer l'innovation, que se soit en augmentant les crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental ou en créant des emplois étudiants axés sur l'innovation⁸⁷.

3. Innovation, recherche et développement

Plusieurs témoins ont mentionné qu'il est important d'innover et d'investir dans la recherche et développement pour réduire les coûts de production et pouvoir ainsi soutenir la concurrence. Cependant, il est difficile pour les petites entreprises d'injecter des fonds dans la recherche et développement, car elles ne disposent tout simplement pas de ces ressources financières⁸⁸.

Recommandation

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada continue d'investir dans l'innovation et la recherche et développement afin d'appuyer l'industrie canadienne des boissons.

Les témoins ont également souligné la nécessité d'investir dans de nouveaux outils et techniques de production, des nouveaux moyens de lutter contre les parasites et les maladies ainsi que dans le développement de nouvelles variétés. Toutefois, l'industrie des boissons craint qu'une pénurie de main-d'œuvre scientifique qualifiée ne fragilise la compétitivité de l'industrie canadienne des boissons.

86 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 76, 1^{re} session, 41^{re} législature, 25 avril 2013, 1245 (M. Terry David Mulligan, à titre personnel).

87 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 74, 1^{re} session, 41^{re} législature, 18 avril 2013, 1145 (M. Dave McAnerney, président et directeur général, Sun-Rype Products Ltd.).

88 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 76, 1^{re} session, 41^{re} législature, 25 avril 2013, 1235 (M. Brian Alger, président et directeur général, The Pop Shoppe.).

Notre industrie exige des compétences scientifiques et technologiques de haut calibre pour développer des produits et exploiter des installations partout au pays. Nous connaissons de plus en plus de pénuries de main-d'œuvre qualifiée et craignons que la situation n'empire avec le temps. Nous manquons cruellement de programmes de formation axés sur les compétences scientifiques et techniques requises pour répondre à la demande de main-d'œuvre qualifiée dans notre industrie, et nous appuyons toutes les mesures prises pour répondre à la demande, dont les partenariats du gouvernement avec les universités et les collèges⁸⁹.

4. Programmes de Cultivons l'avenir 2

Afin de maintenir la compétitivité du secteur agricole canadien, le gouvernement du Canada finance divers programmes dans le cadre de Cultivons l'avenir 2 (CA2). Les programmes de CA2 mettent l'accent sur l'innovation, la compétitivité et le développement des marchés. Les programmes reliés à l'innovation sont très appréciés des groupes de producteurs agricoles. Cependant, ils déplorent le fait que ces programmes ne soient offerts que sur une courte période de temps. De plus, les programmes quinquennaux reliés à l'innovation sont basés sur une approche de premier arrivé, premier servi.

D'un autre côté, les témoins accordent une grande importance à la promotion de produits canadiens et insistent pour faire connaître aux Canadiens les produits d'ici. Il y a des coûts rattachés à la campagne de promotion du marché intérieur. Les programmes de CA2 apportent un soutien aux producteurs dans leurs initiatives de promotion et leur donnent l'occasion de tisser des liens avec les consommateurs, les restaurateurs et les détaillants.

Grâce au programme Cultivons l'avenir 2, nous avons maintenant l'occasion de promouvoir nos vins sur notre propre marché national alors que, dans le passé, nous ne pouvions obtenir des fonds que pour développer nos marchés d'exportation. Les pays producteurs de vin les plus prospères ont d'abord développé leur marché intérieur. Après l'avoir conquis, ils se sont attaqués aux marchés d'exportation⁹⁰.

C. Réglementation

1. Processus d'approbation

Malgré les programmes permettant aux entreprises canadiennes d'innover et d'introduire de nouveaux produits sur le marché, elles font face à divers obstacles réglementaires. Souvent, ces entreprises ont de la difficulté à obtenir l'approbation de nouveaux produits en temps voulu. Certains témoins se sont dits déçus du fait que le processus d'approbation de nouveaux produits au Canada prenait plus de temps que les

89 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 77, 1^{re} session, 41^{re} législature, 30 avril 2013, 1120 (M. Derek Nighbor, vice-président principal, Affaires publiques et réglementaires, Produits alimentaires et de consommation du Canada).

90 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 74, 1^{re} session, 41^{re} législature, 18 avril 2013, 1125 (M. Dan Paszkowski, président et chef de la direction, Association des vignerons du Canada).

autres pays, ce qui peut compromettre la position concurrentielle du Canada. En général, l'approbation ou l'enregistrement de nouveaux produits auprès de Santé Canada prend en moyenne cinq ans de plus qu'aux États-Unis⁹¹.

À la demande des consommateurs soucieux de leur santé, l'industrie des boissons non alcoolisées cherche à utiliser des ingrédients plus sains et à promouvoir certaines caractéristiques bénéfiques pour la santé. Le stévia, un agent sucrant faible en calories extrait d'une plante, semble répondre à ces caractéristiques. Santé Canada vient tout juste d'approuver son utilisation alors qu'il a été approuvé dans tous les pays occidentaux, en Europe et aux États-Unis depuis longtemps. Des mesures réglementaires telles que l'autorisation de mise en marché et l'incorporation par renvoi ont permis l'approbation du stévia au Canada. Afin d'accélérer le processus d'approbation de nouveaux produits sans compromettre la sécurité et la santé des Canadiens, il importe donc de s'appuyer sur l'expertise des autres pays aux mesures réglementaires comparables à celles du Canada⁹².

2. Agence de réglementation de lutte antiparasitaire

Plusieurs témoins ont noté qu'une harmonisation des règlements entre différents pays et des mesures réglementaires efficaces permettent le développement et la croissance des entreprises canadiennes. Il importe également que les mesures réglementaires suivent le rythme de la technologie.

En raison de l'absence d'industrie commerciale de houblon au Canada, les moyens de lutte contre les insectes nuisibles autorisés pour la culture du houblon n'ont pas suivi le rythme des innovations et les percées technologiques mises au point par les pays producteurs de houblon. Pour cette raison, le Canada n'a donc établi aucune limite maximale de résidus mesurée en partie par million. Par conséquent, les brasseurs canadiens doivent assumer des coûts plus élevés en matière d'approvisionnement et de conformité par rapport aux autres pays producteurs de bière. De plus, les coûts associés aux processus d'inscription sont souvent excessifs et non rentables⁹³.

L'Association des brasseurs du Canada recommande une harmonisation réglementaire avec les États-Unis, dont l'établissement de limite maximale de résidus pour l'importation de cônes de houblon, semblables à celle en place aux États-Unis. Cette limite maximale de résidus comparable à celle des États-Unis assurerait aux brasseurs canadiens un approvisionnement constant et abordable en cônes de houblon.

91 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 77, 1^{re} session, 41^{re} législature, 30 avril 2013, 1115 (M. Derek Nighbor, vice-président principal, Affaires publiques et réglementaires, Produits alimentaires et de consommation du Canada).

92 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 72, 1^{re} session, 41^{re} législature, 26 mars 2013, 1130 (M. Jim Goetz, président, Association canadienne des boissons).

93 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 73, 1^{re} session, 41^{re} législature, 16 avril 2013, 1110 (M. Luke Harford, président, Association des brasseurs du Canada).

L'Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario recommande également une harmonisation des règlements avec les États-Unis.

Nous recommandons l'harmonisation du matériel de protection des cultures. En ce moment, les agriculteurs du Canada payent 56 p. 100 de plus que les agriculteurs américains pour les mêmes produits, même lorsque nous sommes autorisés à les utiliser ici. C'est la différence entre les États-Unis et le Canada. L'harmonisation des produits de protection des cultures ferait en sorte que les produits seraient offerts au même prix des deux côtés de la frontière. Elle ferait diminuer les coûts de production et mettrait les agriculteurs canadiens sur un pied d'égalité avec les agriculteurs américains⁹⁴.

3. Normes de composition

Bon nombre de témoins ont souligné que l'industrie des boissons au Canada est soumise à de nombreux règlements très stricts, particulièrement l'industrie des boissons alcoolisées.

Je pourrais vous citer toutes les lois concernées. Il y en a approximativement huit. En fait, nous osons dire que les fabricants des boissons alcooliques sont l'industrie la plus réglementée au Canada, et ce, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial⁹⁵.

Bien que l'industrie des boissons alcoolisées soit hautement réglementée afin d'assurer la salubrité, plusieurs témoins ont indiqué que ces règlements ne suivent pas toujours l'évolution des marchés. D'après le témoignage de l'Association des brasseurs du Canada, la norme de composition de la bière établie dans le Titre 2 de la Partie B du *Règlement sur les aliments et drogues* n'a pas été revue depuis la fin des années 1980. Aujourd'hui, il existe une panoplie de nouvelles variétés de bières sur le marché. L'Association des brasseurs du Canada souhaite une révision de la norme de composition de la bière, car les règlements actuels sont obsolètes et ne tiennent pas compte de ces nouveautés. D'ailleurs, l'Association des brasseurs du Canada a entamé l'élaboration d'une nouvelle norme de composition de la bière et procède actuellement à des consultations auprès des autorités compétentes afin de modifier le règlement relatif à la norme de composition de la bière⁹⁶.

Spiritueux Canada réclame également une mise à jour de la définition de sa catégorie de boisson alcoolisée, car une définition imprécise laisse place à plusieurs interprétations. La production de spiritueux doit répondre à différents critères. Les spiritueux sont produits à partir de céréales. Puis, l'alcool qui résulte de la fermentation est assujéti à la distillation. Or, des procédés de transformation secondaire

94 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 75, 1^{re} session, 41^e législature, 23 avril 2013, 1125 (M. Arthur Smith, directeur général, Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario).

95 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 76, 1^{re} session, 41^e législature, 25 avril 2013, 1110 (M. Jan Westcott, président, Spiritueux Canada).

96 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 73, 1^{re} session, 41^e législature, 16 avril 2013, 1110 (M. Luke Harford, président, Association des brasseurs du Canada).

similaire à la distillation que subissent la bière, le vin et le cidre ont grandement contribué à confondre ces produits avec les spiritueux. Pour bien distinguer les différentes catégories de boissons alcoolisées à des fins de droits d'accise, le ministère des Finances a classifié toute boisson à base de malt dont la teneur en alcool est supérieure à 11,9 % abv comme étant des spiritueux⁹⁷. Plusieurs témoins pensent qu'une mise à jour de la norme de composition des différentes boissons alcoolisées est nécessaire afin de permettre à cette industrie d'innover et demeurer compétitive sur le marché.

Recommandation

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada modernise les normes de composition des différents types de boissons alcoolisées comme la bière afin de tenir compte de l'évolution des marchés.

4. Étiquetage

Divers témoins ont souligné que le côté strict et désuet de la norme de composition des différentes boissons alcoolisées ne favorise pas le développement des produits et peut entraîner des problèmes d'approbation de l'étiquetage.

Ces dernières années, nous avons vu beaucoup d'innovations avec l'arrivée sur le marché de bières belges — on utilise des épices, par exemple. Les épices ne sont pas expressément énumérées dans la norme de composition de la bière; donc, si l'on indique sur l'étiquette quelque part que le produit contient du malt, de l'orge, du houblon et des épices, tout à coup, ce n'est plus une bière, et cela a des répercussions sur la distribution, l'imposition, et toutes sortes de choses⁹⁸.

De plus, les étiquettes en place peuvent porter à confusion et ne permettent pas aux consommateurs de faire des choix éclairés. Selon le *Règlement sur les aliments et drogues*, la vodka est définie comme étant un produit inodore, incolore et sans saveur. Toutefois, on retrouve des bouteilles de bière qui portent la mention de vodka⁹⁹. Spiritueux Canada s'est adressé à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour qu'elle interdise aux produits de brasserie de porter cette appellation, car elle induit les consommateurs en erreur. Cependant, l'ACIA juge acceptable que les bières puissent porter la mention de « saveur de vodka », pourvu que cette mention soit clairement

97 Spiritueux Canada, Mémoire présenté au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 76, 1^{re} session, 41^e législature, 25 avril 2013.

98 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 73, 1^{re} session, 41^e législature, 16 avril 2013, 1120 (M. Luke Harford, président, Association des brasseurs du Canada).

99 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 76, 1^{re} session, 41^e législature, 25 avril 2013, 1135 (M. Jan Westcott, président, Spiritueux Canada).

communiquée aux consommateurs et qu'elle ne soit ni fausse, ni trompeuse et ne crée pas d'impression erronée à l'égard de la nature du produit¹⁰⁰.

Plusieurs témoins s'accordent pour dire qu'un étiquetage imprécis n'informe pas clairement les consommateurs sur les produits qu'ils achètent. Par exemple, les produits portant la mention « Élaboré au Canada » (Cellared in Canada) ne permettent pas aux consommateurs de savoir si le produit est véritablement canadien. En Ontario, plusieurs vins au contenu étranger allant de 70 % à 99 % se sont retrouvés dans cette catégorie. D'après le témoignage de M. Arthur Smith, directeur général de l'Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario, le Canada est le seul pays parmi les pays producteurs de vins à permettre qu'un vin au contenu domestique inférieur à 75 % soit considéré comme un produit national. Lorsque les consommateurs peu familiers du domaine des vins voient l'appellation « Élaboré au Canada », ils peuvent facilement présumer qu'ils achètent un produit canadien alors que ce n'est pas le cas. L'industrie viticole et vinicole de l'Ontario croit que l'appellation « Élaboré au Canada » est trompeuse et suggère d'abolir cette catégorie¹⁰¹.

Dans le but d'éviter des appellations trompeuses, le gouvernement du Canada a émis, en 2008, des lignes directrices sur les appellations de « Produit du Canada » et « Fabriqué au Canada ». L'appellation de « Produit du Canada » exige qu'une quantité minimale de 98 % des ingrédients soient d'origine canadienne. Dans l'impossibilité de répondre aux critères de la mention « Produit du Canada », un produit peut porter la mention « Fabriqué au Canada » pourvu que la majeure partie de la transformation soit effectuée au Canada. Il existe également plusieurs autres appellations que les fabricants de denrées alimentaires peuvent apposer sur leurs produits.

Bon nombre de témoins sont d'avis qu'il est important d'encourager l'achat des produits canadiens. D'après Mme Hillary Dawson, présidente de Wine Council of Ontario, chaque bouteille de vin, combinant le vin de coupage et le vin à 100 % canadien, génère des retombées économiques de l'ordre de 39 \$ tandis qu'une bouteille de vin à 100 % canadien engendre des retombées économiques de 89 \$¹⁰². Bien que l'industrie du vin désire approvisionner davantage le marché en produit canadien, il n'est pas toujours possible d'offrir aux consommateurs des produits à 100 % d'origine canadienne. Dans les cas de mauvaises récoltes, l'industrie doit recourir aux importations et procéder à l'assemblage de vin canadien et étranger de crainte de perdre le marché¹⁰³.

100 Agence canadienne d'inspection des aliments, [Alcools](#), 2013.

101 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 75, 1^{re} session, 41^{re} législature, 23 avril 2013, 1120 (M. Arthur Smith, directeur général, Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario).

102 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 77, 1^{re} session, 41^{re} législature, 30 avril 2013, 1205 (Mme Hillary Dawson, présidente, Wine Council of Ontario).

103 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 75, 1^{re} session, 41^{re} législature, 23 avril 2013, 1215 (M. Arthur Smith, directeur général, Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario).

Que ce soit un vin mélangé ou un vin 100 % canadien, il importe que l'étiquetage renferme des informations claires afin que les consommateurs sachent ce qu'ils achètent. Cependant, il a été observé que l'étiquetage n'indique pas toujours les bonnes informations et crée de fausses impressions auprès des consommateurs.

C'est difficile pour nous quand le consommateur apprend que certaines bouteilles portant l'étiquette « produit du Canada », qu'on trouve dans bien des régions des alcools sous une affiche géante qui dit « Canada », contiennent peu ou pas du tout de produits canadiens. Cela nuit à notre industrie, car les consommateurs en viennent à douter de ce qui est écrit sur nos étiquettes¹⁰⁴.

Afin qu'un produit puisse utiliser le qualificatif « canadien » sur son étiquette, il faut s'assurer que le produit contient réellement un ingrédient d'origine canadienne. Plusieurs témoins ont suggéré un pourcentage minimal de contenu canadien pour justifier l'usage du descriptif « canadien ». D'ailleurs, GrapeGrowers of Ontario ainsi que le Wine Council of Ontario demandent à l'ACIA d'imposer un contenu canadien minimal de 25 % dans les vins de coupage dénommés « mélange de vins canadiens et étrangers ». De plus, l'indication du pays d'origine est un des critères importants que les consommateurs recherchent sur l'étiquette d'après un sondage intitulé *L'opinion des Canadiens sur l'étiquetage d'origine domestique: les vins canadiens et les vins mélangés* qui a été réalisé par Nanos Research pour le compte de l'ACIA¹⁰⁵.

Recommandation

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada examine les normes d'étiquetage des divers types de boissons alcoolisées afin de tenir compte de l'évolution du marché et de veiller à ce que l'étiquette soit significative pour le consommateur et ne porte pas à confusion.

5. Taxe d'accise

En plus d'accorder de l'importance à l'énoncé du pays d'origine, les consommateurs exigent que l'étiquetage identifie clairement la nature du produit qu'il soit du vin, de la bière ou des spiritueux. Selon la catégorie de la boisson alcoolisée, le taux de la taxe d'accise appliqué va différer. Pour beaucoup de producteurs, les taxes d'accises constituent un lourd fardeau fiscal. Dans l'industrie brassicole, le droit d'accise fédéral se chiffre à 31,22 \$ l'hectolitre, ou l'équivalent de 10,6 ¢ la bouteille de bière. Une fois sur les tablettes, diverses autres taxes sont imposées sur la bouteille de bière et correspondent à la moitié du prix de détail¹⁰⁶. Les vins canadiens produits entièrement à partir de produits

104 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 77, 1^{re} session, 41^{re} législature, 30 avril 2013, 1150 (Mme Hillary Dawson, présidente, Wine Council of Ontario).

105 *Ibid.*, 1125 (Mme Debbie Zimmerman, directrice générale, Grape Growers of Ontario).

106 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 73, 1^{re} session, 41^{re} législature, 16 avril 2013, 1105 (M. Luke Harford, président, Association des brasseurs du Canada).

agricoles canadiens bénéficient, quant à eux, d'une exemption de la taxe d'accise depuis 2006¹⁰⁷. Cependant, le vin de mélange canadien et étranger se voit imposer la taxe d'accise. En effet, la taxe d'accise sur les produits étrangers s'applique au contenu total d'un vin de coupage, sans distinction de contenu canadien ou étranger. À partir du moment où une bouteille renferme ne serait-ce que 1 % de contenu importé, elle est soumise en entier à la taxe d'accise sur les produits étrangers¹⁰⁸. Dans l'industrie des spiritueux, cette taxe représente environ 20 ¢ le verre standard, comparativement à 10 ¢ la bouteille de bière¹⁰⁹.

Afin d'encourager l'industrie des boissons alcoolisées à croître et prospérer, les témoins recommandent de réduire la taxe d'accise.

[C]omme les membres de ce comité le savent déjà, les droits d'accise sur les vins canadiens furent entièrement supprimés en 2006. Et ce, en dépit du fait que chacune de telles boissons, qu'elles soient des spiritueux, de la bière ou du vin, contiennent exactement la même quantité d'alcool [...] En fin de compte, malgré qu'ils représentent moins de 30 p. 100 du marché des boissons alcooliques, la part des versements de droits d'accise au Trésor est passée de 38 p. 100 en 2006 à 45 p. 100 au fil des six dernières années. [...] Nos droits d'accise sont de 11,69 \$ par litre d'alcool pur — soit le volume de boisson équivalant à un litre d'alcool. Cette taxe a augmenté de 60 ¢ en 2006. Nous demandons au gouvernement de la diminuer d'un dollar. [...] La taxe d'accise de 20 ¢ serait donc ramenée à 18,5 ¢, ce qui représente une réduction assez modeste¹¹⁰.

Cette réduction permettrait de dégager des fonds pour investir et d'améliorer les installations de même que développer de nouveaux marchés sur la scène internationale. Certains témoins recommandent aussi d'appliquer une exemption de la taxe d'accise sur la portion canadienne contenue dans le vin de coupage. Un vin « International Canadian Blends » pouvant contenir jusqu'à 75 % de vin étranger pourrait bénéficier d'une exemption de la taxe d'accise appliquée sur le 25 % du contenu canadien. D'après M. Patrick Gedge, président-directeur général de Winery and Grower Alliance of Ontario, cette exemption va permettre d'accroître la demande de raisin canadien et favoriser l'expansion de l'industrie du vin¹¹¹.

Toutefois, GrapeGrowers of Ontario et Wine Council of Ontario ne croient pas qu'une exemption de la taxe d'accise sur seulement 25 % du contenu canadien d'un vin de coupage encouragerait l'augmentation du contenu canadien ni favoriserait la croissance du marché de vin.

107 *Ibid.*, 1150.

108 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 72, 1^{re} session, 41^{re} législature, 26 mars 2013, 1150 (M. Murray Marshal, directeur, Winery and Grower Alliance of Ontario).

109 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 76, 1^{re} session, 41^{re} législature, 25 avril 2013, 1110 (M. Jan Westcott, président, Spiritueux Canada).

110 *Ibid.*, 1105.

111 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 72, 1^{re} session, 41^{re} législature, 26 mars 2013, 1130 (M. Patrick Gedge, président-directeur général, Winery and Grower Alliance of Ontario).

Nous croyons en un marché intérieur pour du vin à 100 % canadien. Nous n'y parviendrons jamais si l'on accorde une exemption à l'égard de la taxe d'accise pour du vin de coupage dont le contenu canadien atteint 25 % [...]

Nous ne pensons pas que cela contribue à la croissance du marché; nous croyons plutôt que ça le ralentit. Si l'on veut vraiment miser sur le potentiel de croissance du vin canadien, alors passons à 50 %. Portons à 50 % le niveau d'exonération pour la taxe d'accise fédérale, ce qui incitera les viticulteurs à augmenter le contenu canadien, plutôt que l'inverse comme c'est le cas actuellement.

Nous ne sommes pas favorables à un taux de 25 % pour l'exonération. Lorsque le gouvernement fédéral est arrivé avec une proposition d'exonération de la taxe d'accise pour un contenu à 100 % canadien, nous y avons vu une mesure susceptible de consolider notre industrie en mettant l'accent sur les Canadiens et sur l'emploi¹¹².

Recommandation

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada consulte les intervenants quant à une exemption de la taxe d'accise sur les boissons alcoolisées canadiennes afin de favoriser le développement de l'industrie canadienne des boissons alcoolisées.

Dans l'industrie des boissons non alcoolisées, les militants qui prônent une saine alimentation songent plutôt à taxer certains aliments tels que les boissons gazeuses. On a souvent accusé l'industrie des boissons gazeuses d'être responsable de l'obésité. L'industrie se défend en disant que l'obésité est un problème complexe. Imposer une taxe sur les boissons gazeuses ne permet pas d'enrayer le problème de l'obésité. De plus, l'expérience des pays qui ont adopté de telles mesures n'a pas démontré le résultat escompté, c'est-à-dire une diminution de l'obésité. Depuis plusieurs années, la Virginie-Occidentale impose une taxe sur les boissons gazeuses. Pourtant, elle se retrouve parmi les 5 % des états qui comptent le plus haut taux d'obésité¹¹³.

6. Taille des contenants

Dans le budget de 2012, le gouvernement du Canada annonçait l'élimination de la réglementation sur les normes concernant le poids et format de contenants. Les témoins sont d'avis partagés face à cette initiative. L'Association canadienne des boissons réclame depuis longtemps la suppression des exigences relatives à la taille des contenants, car elle trouve ces exigences fort onéreuses. De plus, cette abolition va lui permettre d'offrir plus de choix de divers formats aux consommateurs¹¹⁴. Certains témoins pensent que la

112 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 77, 1^{re} session, 41^{re} législature, 30 avril 2013, 1210 (Mme Debbie Zimmerman, directrice générale, Grape Growers of Ontario).

113 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 72, 1^{re} session, 41^{re} législature, 26 mars 2013, 1205 (M. Jim Goetz, président, Association canadienne des boissons).

114 Ibid., 1155.

suppression des formats standards risque d'entraîner des coûts supplémentaires et de les mettre en position de désavantage concurrentiel.

Toutefois, si le règlement est abrogé, en tant que membres d'un petit pays producteur de vin, nous craignons que des producteurs plus importants introduisent sur le marché de grands contenants de vin de la taille d'une boîte et que, grâce aux économies d'échelle, par exemple, ils soient en mesure de vendre leurs produits moins chers que ceux de l'industrie vinicole canadienne¹¹⁵.

Selon des témoins, la suppression des formats standards risque de toucher particulièrement les transformateurs de fruits et légumes et entraîner leur fermeture. D'autres témoins ne croient pas que le changement de règlement sur la taille des contenants bouleverserait considérablement l'industrie des boissons. L'industrie subira certes des effets, mais ils ne devraient pas être significatifs. Si le règlement sur la taille des contenants est abrogé immédiatement, les intervenants de l'industrie vinicole ont fait remarquer que l'industrie sera désavantagée. Il faut lui accorder du temps pour évoluer et effectuer la transition.

La possibilité de leur accorder du temps pour s'adapter ou appuyer la modernisation des usines a fait l'objet de bien des débats. Certains PDG ou gestionnaires d'usine vous diraient que s'ils disposaient de quelques années et de financement pour rééquiper leurs installations, tout irait bien, alors que d'autres affirmeraient que cela ne les aiderait même pas et que ce changement détruirait à lui seul leurs entreprises¹¹⁶.

115 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 74, 1^{re} session, 41^{re} législature, 18 avril 2013, 1130 (M. Dan Paszkowski, président et chef de la direction, Association des vignerons du Canada).

116 Chambre des Communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 77, 1^{re} session, 41^{re} législature, 30 avril 2013, 1130 (M. Derek Nighbor, vice-président principal, Affaires publiques et réglementaires, Produits alimentaires et de consommation du Canada).

CONCLUSION

L'étude du Comité a illustré la complexité de la chaîne agroalimentaire qui est composée de plusieurs intervenants différents. Les trois secteurs étudiés (viande rouge, grains et oléagineux, et boissons) ont leurs propres particularités et doivent faire face à des défis différents. Il existe cependant des enjeux communs : en plus de faire face à plusieurs défis reliés aux exigences des consommateurs et à l'évolution des marchés, la chaîne agroalimentaire doit répondre au cadre réglementaire. Lors de cette étude, le Comité a entendu plusieurs témoignages indiquant que pour mener à la réussite de la chaîne agroalimentaire, il importe d'entretenir une étroite collaboration entre les différents intervenants de la chaîne. La modernisation du cadre réglementaire permettrait une meilleure coordination provinciale/fédérale et une coopération réglementaire avec les États-Unis profiterait assurément à l'ensemble de la chaîne agroalimentaire. De plus, le Comité reconnaît que l'aspect recherche et innovation contribue à la réussite du secteur agricole. Il est prévu que le Comité se penche sur d'autres secteurs dans le cadre de cette même étude.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation

Le Comité recommande que le gouvernement maintienne son appui aux Tables rondes sur les chaînes de valeur (TRCV) afin qu'elles continuent à contribuer à la réussite du secteur agroalimentaire.....6

Recommandation

Le Comité recommande que le gouvernement, en collaboration avec l'industrie, propose une définition claire du terme « viande naturelle » afin d'éviter toute confusion auprès du consommateur.....12

Recommandation

Le Comité recommande que le gouvernement appuie les initiatives qui permettent aux camionneurs de suivre une formation adéquate afin de transporter les animaux en toute sécurité.13

Recommandation

Le Comité recommande que le gouvernement poursuive son étroite collaboration avec tous les intervenants de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, notamment les autres ordres de gouvernement, les consommateurs et les principaux partenaires commerciaux (tout particulièrement les États-Unis) pour s'assurer que le système canadien de salubrité des aliments est efficace, harmonisé, efficient, moderne et en mesure de s'adapter rapidement aux besoins changeants de tous les intervenants.18

Recommandation

Le Comité recommande que le gouvernement continue à déployer des efforts afin d'améliorer l'environnement réglementaire entre le Canada et les États-Unis ainsi que d'assurer l'équivalence des normes entre les deux pays.....19

Recommandation

Le Comité recommande qu'Agriculture et agroalimentaire Canada étudie toutes les politiques fédérales qui touchent la sélection des plantes, y compris les programmes de subventions et de contributions, les programmes de recherche internes, le régime des droits de propriété intellectuelle et les processus de réglementation, et qu'il conçoive une stratégie qui encouragera la création de nouvelles variétés de grains et d'oléagineux et stimulera la concurrence dans le secteur de la phytogénétique.....25

Recommandation

Le Comité recommande qu’Agriculture et agroalimentaire Canada et Transports Canada revoient, en collaboration avec l’industrie, la conception du Programme de surveillance du grain afin de définir des critères additionnels de surveillance et de mesure des résultats du Système canadien de manutention et de transport du grain et qu’ils regardent différentes options pour diffuser l’information aussi proche que possible de la diffusion en temps réel.28

Recommandation

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada poursuive ses efforts de réforme de la Commission canadienne des grains en vue de rendre celle-ci plus efficiente au service des producteurs de grains canadiens.....31

Recommandation

Le Comité recommande que le gouvernement établisse, en collaboration avec ses partenaires commerciaux, un seuil de tolérance basée sur des études scientifiques et applicable pour l’industrie afin de prévenir toute perturbation des échanges commerciaux lors de la détection de la PFQ.39

Recommandation

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada modifie la *Loi sur l’importation des boissons enivrantes* afin de permettre l’importation interprovinciale de la bière et des spiritueux à des fins de consommation personnelle.....43

Recommandation

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada continue d’investir dans l’innovation et la recherche et développement afin d’appuyer l’industrie canadienne des boissons.45

Recommandation

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada modernise les normes de composition des différents types de boissons alcoolisées comme la bière afin de tenir compte de l’évolution des marchés.....49

Recommandation

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada examine les normes d’étiquetage des divers types de boissons alcoolisées afin de tenir compte de l’évolution du marché et de veiller à ce que l’étiquette soit significative pour le consommateur et ne porte pas à confusion.....51

Recommandation

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada consulte les intervenants quant à une exemption de la taxe d'accise sur les boissons alcoolisées canadiennes afin de favoriser le développement de l'industrie canadienne des boissons alcoolisées.....53

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

Viande rouge	Date	Réunion
Organismes et individus		
<p>À titre personnel</p> <p>David Sparling, professeur, Richard Ivey School of Business, University of Western Ontario</p>	2012/03/07	29
<p>Produits alimentaires et de consommation du Canada</p> <p>Derek Nighbor, vice-président principal, Affaires publiques et réglementaires</p>		
<p>Fabricants de produits alimentaires du Canada</p> <p>Christopher Kyte, président</p>		
<p>GS1 Canada</p> <p>Forrest Parlee, directeur, Affaires publiques</p> <p>Mike Sadwinyk, vice-président principal</p>		
<p>Agence canadienne d'inspection des aliments</p> <p>Barbara Jordan, vice-présidente associée, Opérations</p> <p>Paul Mayers, vice-président associé, Politiques et Programmes</p>	2012/03/14	31
<p>Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire</p> <p>Susie Miller, directrice générale, bureau de la chaîne de valeur des aliments, Direction générale des services à l'industrie et aux marchés</p> <p>Steve Tierney, sous-ministre adjoint, Direction générale des services à l'industrie et aux marchés</p>		
<p>Association des banquiers canadiens</p> <p>David McInnes, directeur, Relations gouvernementales</p>	2012/03/28	32
<p>Conference Board du Canada</p> <p>Michael Burt, directeur, Tendances économiques industrielles</p>		
<p>George Morris Centre</p> <p>Robert Seguin, directeur exécutif</p>		
<p>Association pour le commerce des produits biologiques</p> <p>Matthew Holmes, directeur général</p>	2012/04/02	33

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Coalition canadienne filière alimentaire pour la salubrité des aliments</p> <p>Albert Chambers, directeur exécutif</p>	2012/04/02	33
<p>Les marchés agricoles Canada</p> <p>Robert Chorney, président</p>	2012/04/04	34
<p>Les amiEs de la Terre de l'Estrie</p> <p>Laurier Busque, membre, Conseil d'administration</p> <p>André Nault, président</p>		
<p>Table ronde sur la chaîne de valeur du boeuf</p> <p>Blair Coomber, co-président du gouvernement, Agriculture et agroalimentaire Canada, directeur général, direction des relations, des politiques et des consultations multilatérales</p> <p>Dennis Laycraft, co-président de l'industrie, Vice-président exécutif, Canadian Cattlemen's Association</p>	2012/05/09	40
<p>Table ronde sur la chaîne de valeur du porc</p> <p>Susie Miller, co-présidente du gouvernement, Agriculture et agroalimentaire Canada, directrice générale, direction du développement et analyse du secteur</p> <p>Jurgen Preugchas, membre de l'industrie, Président sortant, Conseil canadien du porc</p>		
<p>Table ronde sur la chaîne de valeur de l'industrie ovine</p> <p>Andrew Gordanier, co-président de l'industrie, Président, Fédération canadienne du mouton</p> <p>John Ross, co-président du gouvernement, Agriculture et agroalimentaire Canada, directeur, division de l'industrie animale</p>		
<p>Aliments Maple Leaf inc.</p> <p>Rory McAlpine, vice-président, Relations avec le gouvernement et l'industrie</p>	2012/05/14	41
<p>XL Foods Inc.</p> <p>Brian A. Read, vice-président, Relations gouvernementales et de l'Industrie</p>		
<p>BC Food Systems Network</p> <p>Kathleen Gibson, analyste des politiques</p>	2012/05/16	42
<p>Beretta Organic Farms</p> <p>Mike Beretta, premier dirigeant</p>		

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Association canadienne des équarisseurs Graham Clarke Affaires gouvernementales</p>	2012/05/16	42
<p>Canadian Cattlemen's Association Dennis Laycraft, vice-président exécutif</p> <p>Canadian Cattlemen's Association John Masswohl, directeur, Relations gouvernementales et internationales</p> <p>Conseil canadien du porc Rick Bergmann, premier vice-président Jean-Guy Vincent, président du conseil d'administration</p> <p>Alliance canadienne du camionnage Stephen Laskowski, premier vice-président Deanna Pagnan, directrice, Direction des transporteurs d'animaux</p>	2012/05/30	43
<p>Table ronde sur la chaîne de valeur du boeuf Blair Coomber, co-président du gouvernement, Agriculture et agroalimentaire Canada, directeur général, direction des relations, des politiques et des consultations multilatérales Travis Toews, président sortant, Canadian Cattlemen's Association</p> <p>Table ronde sur la chaîne de valeur du porc Susie Miller, co-présidente du gouvernement, Agriculture et agroalimentaire Canada, directrice générale, direction du développement et analyse du secteur Florian Possberg, membre, Conseil d'administration, Conseil canadien du porc</p> <p>Table ronde sur la chaîne de valeur de l'industrie ovine Andrew Gordanier, co-président de l'industrie, Président, Fédération canadienne du mouton John Ross, co-président du gouvernement, Agriculture et agroalimentaire Canada, directeur, division de l'industrie animale</p>	2012/06/06	45

ANNEXE B

LISTE DES TÉMOINS

Grains et oléagineux		
Organismes et individus	Date	Réunion
Alberta Wheat Commission Rick Istead, directeur général	2012/11/20	57
Barley Council of Canada Working Group Brian Otto, président		
Canadian International Grains Institute Rex Newkirk, directeur, Recherche et développement des affaires		
Conseil canadien du canola Jim Everson, vice-président, Affaires corporatives		
Fédération canadienne de l'agriculture Humphrey Banack, deuxième vice-président	2012/11/22	58
Institut canadien des engrais Robert Godfrey, directeur principal de la politique Roger Larson, président		
Pulse Canada Gordon Bacon, président-directeur général		
Quorum Corporation Mark Hemmes, président		
Atlantic Grains Council Neil Campbell, directeur général, Prince Edward Island Grain Elevators Corporation Michael Delaney, membre Allan Ling, président	2012/12/04	60
Canadian National Millers Association Gordon Harrison, président		
Malting Industry Association of Canada Philip de Kemp, président		
Western Barley Growers Association Brian Otto, directeur		
Commission canadienne des grains Elwin Hermanson, commissaire en chef Gordon Miles, chef de l'exploitation	2012/12/06	61

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Inland Terminal Association of Canada Kevin Hursh, directeur général</p> <p>Syndicat national des cultivateurs Terry Boehm, président</p> <p>Western Canadian Wheat Growers Association Gerrid Gust, président</p> <p>À titre personnel Ian Robson, agriculteur Kenneth A. Rosaasen, professeur, University of Saskatchewan Stewart Wells, agriculteur</p>	2012/12/06	61
<p>Vandaele Seeds Ltd. Cal Vandaele, président</p> <p>Western Feed Grain Development Co-op Ltd David Rourke, directeur</p>	2013/02/14	67
<p>À titre personnel Stuart Smyth, chercheur scientifique, Département de la politique des bioressources, Affaires et économie, University of Saskatchewan</p> <p>Conseil canadien du canola Jim Everson, vice-président, Affaires corporatives</p> <p>CropLife Canada Dennis Prouse, vice-président, Affaires gouvernementales Stephen Yarrow, vice-président, Biotechnologie végétale</p>	2013/02/26	68
<p>Produits alimentaires et de consommation du Canada Susan Abel, vice-présidente, Sécurité et conformité</p>	2013/02/26	68
<p>À titre personnel Rene Van Acker, professeur, Département d'agriculture végétale, University of Guelph</p> <p>Association pour le commerce des produits biologiques Matthew Holmes, directeur général</p> <p>Association canadienne du commerce des semences Patty Townsend, directrice générale</p>	2013/03/05	70

Organismes et individus	Date	Réunion
Les amiEs de la Terre de l'Estrie Laurier Busque, administrateur André Nault, président	2013/03/05	70
Canada Grains Council Gordon Harrison, membre, Président, Canadian National Millers' Association	2013/03/07	71
Réseau canadien d'action sur les biotechnologies Lucy Sharratt, coordonnatrice		
Producteurs de grains du Canada Franck Groeneweg, directeur		

ANNEXE C

LISTE DES TÉMOINS

Secteur des boissons		
Organismes et individus	Date	Réunion
Association canadienne des boissons Jim Goetz, président	2013/03/26	72
Winery and Grower Alliance of Ontario Patrick Gedge, président-directeur général Murray Marshall, directeur		
Association des brasseurs du Canada Luke Harford, président	2013/04/16	73
Association des vignerons du Canada Dan Paszkowski, président et chef de la direction	2013/04/18	74
Sun-Rype Products Ltd. Dave McAnerney, président et directeur général		
Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario Arthur Smith, directeur général	2013/04/23	75
British Columbia Wine Grape Council Hans Buchler, président		
À titre personnel Terry David Mulligan	2013/04/25	76
Alliance de consommateurs de vin canadien Shirley-Ann George, présidente		
Spiritueux Canada C.J. Helie, vice-président Jan Westcott, président		
The Pop Shoppe Brian Alger, directeur général		
Grape Growers of Ontario Debbie Zimmerman, directrice générale	2013/04/30	77
Produits alimentaires et de consommation du Canada Derek Nighbor, vice-président principal, Affaires publiques et réglementaires		
Wine Council of Ontario Hillary Dawson, présidente		

ANNEXE D

LISTE DES MÉMOIRES

Viande rouge

Organisations et Individus

Alliance canadienne du camionnage

Association nationale des engraisseurs de bovins

BC Food Systems Network

Coalition canadienne filière alimentaire pour la salubrité des aliments

Coopérative les Prés Bio

GS1 Canada

Laboratoires d'échantillons d'ADN et de codes-barres de la vie

Produits alimentaires et de consommation du Canada

ANNEXE E

LISTE DES MÉMOIRES

Grains et oléagineux

Organismes et individus

Barley Council of Canada Working Group

CropLife Canada

Les amiEs de la Terre de l'Estrie

Produits alimentaires et de consommation du Canada

Réseau canadien d'action sur les biotechnologies

Robson, Ian

Smyth, Stuart

Van Acker, Rene

Western Feed Grain Development Co-op Ltd

ANNEXE F LISTE DES MÉMOIRES

Section des boissons

Organismes et individus

Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario

Association des vignerons du Canada

Grape Growers of Ontario

Produits alimentaires et de consommation du Canada

Spiritueux Canada

Winery and Grower Alliance of Ontario

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents à l'étude de la Chaîne d'approvisionnement des produits d'origine animale (viande rouge) ([réunions n^{os} 28, 29, 31, 32, 33, 34, 40, 41, 42, 43, 45, 47, 48, 49, 50, 81, 81 et 86](#)) est déposé.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents à l'étude de la Chaîne agricole et agroalimentaire (grains et oléagineux) ([réunions n^{os} 57, 58, 60, 61, 64, 67, 68, 70, 71, 81, 82 et 86](#)) est déposé.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents à l'étude de la Chaîne agricole et agroalimentaire (secteur des boissons) ([réunions n^{os} 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 85 et 86](#)) déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

Merv Tweed

Opinion dissidente du Nouveau Parti démocratique du Canada concernant le Rapport sur la chaîne agricole et agroalimentaire

Bien que nous soyons d'accord avec la plupart du contenu et des témoignages présentés dans le Rapport sur la chaîne agricole et agroalimentaire, le Nouveau Parti démocratique souhaite proposer une série de recommandations additionnelles. Nous croyons que celles-ci reflètent bien certaines préoccupations soulevées par bon nombre de témoins qui ont été entendus par le Comité.

1. La majorité des témoins entendus désapprouvaient la décision du gouvernement fédéral d'abroger la réglementation sur les normes relatives aux contenants, telle que présentée à la page 219 du budget de 2012. Cette déréglementation mettra des emplois en danger dans notre secteur agricole et manufacturier. Elle risque de faire en sorte que beaucoup d'emplois liés à la mise en conserve, à la préparation et à l'emballage de certains aliments soient transférés aux États-Unis.

« Dans le budget de 2012, le gouvernement a annoncé qu'il planifiait d'abroger la réglementation sur la taille des contenants. À notre avis, s'il va de l'avant, il faudra qu'il tienne compte de la compétitivité de l'industrie vinicole canadienne. La décision d'abroger la réglementation sur la taille des contenants est liée aux aliments, aux produits alimentaires en général, mais elle s'appliquera aux vins même s'ils diffèrent des produits alimentaires ordinaires. La réglementation actuellement en vigueur joue un rôle extrêmement important pour préserver la compétitivité de l'industrie vinicole canadienne.

Nous ne sommes pas le seul pays à appliquer une telle réglementation; les États-Unis et l'Union européenne le font également. Comme nous sommes un petit pays producteur de vin, nous craignons que, si la réglementation est abrogée, des producteurs plus importants introduisent sur le marché de grands contenants de vin et que, grâce aux économies d'échelle, ils soient en mesure de vendre leurs produits moins chers que ceux de l'industrie vinicole canadienne. »

(Dan Paszkowski, président et chef de la direction, Association des vignerons du Canada, témoignage, 41^e législature, 1^{re} session, 18 avril 2013)

« À mon avis, si l'on veut procéder à une déréglementation, il faut s'assurer que les conditions soient égales pour tous les intervenants du milieu en Amérique du Nord, et je ne crois pas que ce soit le cas actuellement. Cela pourrait avoir un impact négatif sur de nombreux fabricants de produits alimentaires au Canada. » (Dave McAnerney, président et directeur général, Sun-Rype Products Ltd., témoignage, 41^e législature, 1^{re} session, 18 avril 2013)

« Ces contenants normalisés ont été mis en place pour protéger véritablement les producteurs contre ceux qui viennent casser les prix sur le marché canadien en y vendant des produits à bas prix. À présent, cela est également menacé. [...] Pour ce qui est des transformateurs, s'il s'agit d'une multinationale qui possède une usine en Ohio et une autre à Leamington, la solution est simple: il n'y a qu'à approvisionner le marché canadien depuis les États-Unis. Ainsi, les transformateurs sont très préoccupés par cela, car ils ne dépenseront de grosses sommes pour

moderniser leurs installations au Canada que si cela est profitable. Quant aux multinationales, elles ne feront pas cela. Au Canada, les coûts de production sont plus élevés pour les petits transformateurs, et nous devons prendre conscience de cela. Si des produits à prix réduit arrivent au Canada depuis les États-Unis, cela accroîtra énormément la concurrence pour les transformateurs canadiens, et il sera beaucoup plus difficile pour eux de poursuivre leurs activités. » (Arthur Smith, directeur général, Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario, témoignage, 41^e législature, 1^{re} session, 23 avril 2013)

Recommandation : Agriculture et agroalimentaire Canada maintiennent la réglementation sur la taille des contenants et des emballages afin que les producteurs et transformateurs canadiens n'aient pas de désavantage concurrentiel par rapport à nos partenaires commerciaux.

2. Le NPD partage le point de vue des témoins qui ont émis des réserves au sujet de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV 91). Cette convention soulève de vives inquiétudes, notamment parce qu'elle confère aux obtenteurs (personnes qui créent de nouvelles variétés de plantes) d'importantes protections commerciales qui leur permettent de contrôler l'importation, l'exportation et l'entreposage des variétés pour lesquelles ils détiennent les droits. Alors que la Convention de 1978 de l'UPOV permettait aux agriculteurs d'utiliser un produit récolté pour quelque usage que ce soit, celle de 1991 permet aux gouvernements de restreindre les droits des agriculteurs au nom des titulaires de permis. Ils peuvent notamment restreindre l'échange, la vente et la réutilisation de certaines obtentions végétales protégées. Les agriculteurs risquent de perdre en grande partie leur droit de conserver et de réutiliser des semences, ce qui augmenterait leurs coûts de production.

« Il y a des pressions pour qu'on passe à l'UPOV 91. Une des choses qui nous inquiètent le plus au sujet de l'UPOV 91, c'est qu'elle inclut de soi-disant privilèges pour les agriculteurs et leur permet de conserver et de réutiliser les semences, mais à la demande du gouvernement. Il ne s'agirait plus de la pratique agricole traditionnelle à laquelle les agriculteurs se sont toujours adonnés. [...] En outre, cela donnerait au titulaire du certificat de protection des obtentions végétales le droit exclusif de contrôler le nettoyage et l'entreposage des semences. Le nettoyage comprend le traitement des semences, et l'entreposage comprend la mise en sacs. Si ces titulaires décident d'exercer ce droit exclusif, les agriculteurs pourraient être totalement écartés, car ils ne vont pas utiliser des semences non nettoyées sur leurs terres. » (Terry Boehm, président, Syndicat national des cultivateurs, témoignage, 41^e législature, 1^{re} session, 6 décembre 2012)

Recommandation : Agriculture et agroalimentaire Canada prépare un rapport afin d'examiner toutes les politiques fédérales qui touchent le secteur de la sélection végétale et de répertorier les subventions et les contributions, les programmes de recherche internes, les droits de propriété intellectuelle et les processus de réglementation. Le rapport devrait également comprendre des recommandations afin d'établir une politique qui encourage l'élaboration de

nouvelles variétés de céréales et d'oléagineux, tout en garantissant aux agriculteurs le droit de conserver et de réutiliser des semences sur leurs terres.

3. Bon nombre de témoins ont convenu que le Canada a besoin d'une stratégie alimentaire nationale. En ce qui concerne le secteur de l'agriculture, les néo-démocrates croient qu'il est important de tenir compte de la chaîne d'approvisionnement, mais aussi d'une chaîne de valeur qui reconnaît tant les consommateurs, les chercheurs et les gouvernements, que les producteurs, les transformateurs et les détaillants.

À propos d'une stratégie alimentaire nationale : « Je crois que c'est une excellente idée, et c'est important pour deux raisons. Non seulement ce serait profitable en matière d'emplois au pays, mais ce serait vraiment bon pour l'environnement. [...] Tout ce que le gouvernement peut faire pour sensibiliser la population aux avantages de l'achat local pour l'environnement et l'économie serait un pas dans la bonne direction. » (Dave McAnerney, président et directeur général, Sun-Rype Products Ltd., témoignage, 41^e législature, 1^{re} session, 18 avril 2013)

À propos d'une stratégie alimentaire nationale : « Je suis toujours favorable à ces initiatives. Le leadership dont le gouvernement peut faire preuve est selon moi important, en particulier pour aider les ministères disparates à collaborer pour appuyer une initiative. Je sais que dans le secteur du raisin et du vin, nous transigeons constamment avec de nombreux ministères; ce leadership à l'échelle nationale nous est donc d'une grande aide. » (Hillary Dawson, présidente, Wine Council of Ontario, témoignage, 41^e législature, 1^{re} session, 30 avril 2013)

Recommandation : Agriculture et agroalimentaire Canada commence l'élaboration immédiate d'une stratégie alimentaire nationale qui stimule la production alimentaire, garantit le financement de la recherche à long terme et établit des liens entre les consommateurs, les détaillants, les institutions publiques et les producteurs.

4. En ce qui concerne les cultures génétiquement modifiées, les néo-démocrates optent pour une approche équilibrée qui tient compte de la santé humaine, de l'environnement, de la viabilité des cultures et des intérêts économiques des agriculteurs. Le gouvernement doit s'assurer que ses politiques n'affectent pas négativement ou injustement un secteur de l'industrie agricole en particulier.

Recommandation : Le gouvernement instaure une politique afin d'évaluer les conséquences économiques de la contamination des cultures vouées à la consommation intérieure et extérieure, et de tenir des consultations ouvertes auprès des membres de l'industrie et des agriculteurs, avant que ne soit approuvée l'introduction de toute nouvelle culture génétiquement modifiée.

À titre consultatif, le NPD aimerait ajouter au rapport les quatre recommandations que l'Association pour le commerce des produits biologiques a présentées au Comité le 3 mars 2013 au sujet de la gestion de la présence de faibles quantités (PFQ) de cultures génétiquement modifiées.

Si une PFQ de 0,1 % devait être introduite au Canada, le secteur biologique devrait, au minimum, recommander et exiger ce qui suit :

- Le contrôle total, permanent et public des OGM importés.
- La publication et communication de l'incidence d'importation, y compris le nom de la culture, de l'importateur, du pays d'origine de la culture, et si l'importation respecte les limites d'intervention ou de tolérance.
- La communication régulière et précise de tous ces renseignements au secteur biologique, de façon à ce que ses intervenants (producteurs, manutentionnaires et fabricants) puissent adopter des pratiques exemplaires de gestion et mettre en œuvre des tests afin de protéger leurs produits de toute contamination.
- Que nous suivions l'exemple des États-Unis et du secrétaire Vilsack, qui a créé le Comité AC21 afin d'examiner les moyens de gérer les risques et d'indemniser les agriculteurs dont les cultures ont été contaminées accidentellement par des OGM.

**Rapport sur la chaîne agroalimentaire – viande rouge, Grains et oléagineux , et secteur des
boissons**
Opinion du Parti libéral

La chaîne agroalimentaire et viande rouge

Il y a près d'un an que ce comité a entrepris une étude sur la chaîne agroalimentaire afin de mieux comprendre le cheminement de la nourriture de l'agriculteur au consommateur.

Comme nous avons exprimé dans le rapport *Cultivons l'avenir 2*, nous croyons que le gouvernement doit adhérer sa promesse faite de mettre en œuvre une politique alimentaire nationale.

Nous avons entendu à plusieurs reprises combien la durabilité du secteur agroalimentaire dépendait d'une grande politique nationale qui mobilise tous les niveaux de gouvernement, y compris les divers ministères et les intervenants non gouvernementaux.

C'est pour cette raison et dans les intérêts de représenter véritablement ce que nous avons appris au sujet de la chaîne agroalimentaire que nous formulons la recommandation suivante :

Recommandation :

Le comité recommande au gouvernement du Canada d'engager les provinces, les territoires et l'ensemble des parties prenantes à faciliter l'élaboration d'une politique alimentaire nationale qui fixe des objectifs précis au secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Grains et oléagineux

Durant les audiences consacrées aux grains et aux oléagineux, les témoins entendus ont insisté sur l'importance fondamentale de la production d'orge, de blé, de maïs, de légumineuses, de canola, de soja et de lin dans le secteur de l'agriculture en général et dans la chaîne d'approvisionnement en particulier.

Tandis que nous sommes d'accords avec la majorité du rapport sur les grains et les oléagineux, nous croyons qu'il serait seulement complet avec une recommandation basé sur le témoignage entendu concernant la coexistence de plantes génétiquement modifiées et de plantes non génétiquement modifiées.

L'homologation et la commercialisation de luzerne génétiquement modifiée appelée luzerne Roundup Ready ont récemment fait la manchette et nous convenons avec de nombreux intervenants concernés que le gouvernement doit faire faire une étude complète des répercussions de cette variété de luzerne, qui porterait entre autres, mais pas seulement, sur la génétique, la production, la conservation et le transport de cette semence et sur les mécanismes de vérification et de contrôle qu'il conviendrait d'instituer.

D'un bout à l'autre du Canada, une question fait consensus : les exportations sont vitales pour la santé du secteur agricole et il nous faut en conséquence tirer le meilleur parti possible des innovations tout en protégeant les intérêts de nos partenaires commerciaux et, plus important encore, ceux de nos agriculteurs.

Pour cette raison, nous recommandons ce qui suit :

Recommandation :

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada institue un moratoire sur l'homologation et l'approbation de la luzerne Roundup Ready jusqu'à ce qu'il ait fait faire des travaux de recherche sur la capacité du Canada de garantir, d'une part, l'intégrité génétique, la production et la conservation de diverses variétés de luzerne génétiquement modifiée, de luzerne non génétiquement modifiée et de luzerne biologique et, d'autre part, la ségrégation des graines fourragères durant le transport et la manutention et la détection du mélange d'espèces génétiquement modifiées et non génétiquement modifiées de luzerne et de foin, ainsi que sur la conception par l'industrie de mécanismes indépendants de vérification et de contrôle, et que cette information soit remise au Comité.

En outre, pour ce qui est des produits génétiquement modifiés déjà commercialisés, nous recommandons ce qui suit :

Recommandation :

Le Comité recommande que le gouvernement institue une politique claire sur la responsabilité des parties concernées dans les cas de contamination par des produits génétiquement modifiés.

Industries des Boissons

Bien que nous souscrivions à une bonne partie du contenu du rapport sur l'industrie des boissons, nous tenons à y ajouter deux recommandations fondées sur les témoignages entendus dont le gouvernement doit adresser afin de s'engager entièrement et soutenir cet important secteur d'activité.

Les témoins ont souligné l'importance des modifications apportées l'année dernière à la *Loi sur l'importation des boissons enivrantes*, mais, comme on le précise au début du rapport, beaucoup ont exprimé leur frustration devant les réactions variées des autorités provinciales.

Bien que nous approuvons la recommandation du Comité voulant que le gouvernement du Canada modifie la *Loi sur l'importation des boissons enivrantes* pour inclure l'importation interprovinciale de bière et de spiritueux au même titre que l'importation de vin, nous estimons cependant que celle-ci ne répond pas entièrement aux préoccupations des témoins au sujet de l'importation et de l'exportation interprovinciale de boissons enivrantes.

En conséquence, nous recommandons ce qui suit :

Recommandation

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada s'entende avec ses homologues provinciaux sur la meilleure manière de réduire les obstacles à l'importation interprovinciale de vin et à la vente interprovinciale directe de vin aux consommateurs et qu'il fasse rapport des résultats de cette consultation au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Taille des contenants

De nombreux témoins ont parlé de la question de la taille des contenants et en particulier des conséquences fâcheuses qu'aurait le projet de déréglementation du gouvernement sur le secteur des boissons. Nous estimons que le témoignage du représentant de l'Association des vignerons cité dans le rapport résume bien les inquiétudes exprimées par plusieurs associations d'envergure nationale, notamment par les Fabricants de produits alimentaires du Canada, au sujet du désavantage concurrentiel dont risquent de souffrir les entreprises canadiennes si le gouvernement du Canada donne suite à son projet de déréglementation de la taille des contenants.

Nous sommes déçus de l'absence de recommandation à ce sujet et, en conséquence, nous recommandons ce qui suit :

Recommandation

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada effectue une consultation publique de toutes les parties concernées par les mesures envisagées quant à la réglementation de la taille des contenants afférente à la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*, qu'il fasse faire une analyse complète des coûts de son projet de déréglementation pour les producteurs et les transformateurs et qu'il soumette ensuite au Comité des recommandations sur la manière d'atténuer les répercussions financières de son projet sur les producteurs canadiens, notamment en ce qui concerne les coûts de réoutillage et les autres coûts de transition.

Le secteur des boissons fait preuve d'une grande capacité d'adaptation au changement, notamment à l'évolution du marché, mais il est manifeste qu'il reste des points sur lesquels le gouvernement du Canada peut et doit intervenir pour soutenir les diverses branches de l'agriculture et de la chaîne d'approvisionnement.

